

COMITE CONSULTATIF PERMANENT DES
NATIONS UNIES CHARGE DES QUESTIONS DE
SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE



Quarante-septième réunion
du Comité consultatif permanent des Nations
Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
N'Djamena, du 3 au 7 décembre 2018

Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

TABLE DES MATIERES

	Pages
A. <u>Introduction</u>	3
B. <u>Déroulement des travaux</u>	
I. Rapport du Bureau sortant	4
II. Election du Bureau du Comité	5
III. Adoption de l'ordre du jour	5
IV. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale	6
- Point d'information sur le processus électoral en République démocratique du Congo	13
- Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans le département du Pool	13
V. Suivi de la situation en République Centrafricaine	14
VI. Lutte contre l'insécurité, les groupes armés, l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique centrale	16
VII. Promotion du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique centrale	18
VIII. Piraterie et sécurité maritime	19
IX. La libre circulation des personnes en Afrique centrale	20
X. Transhumance et sécurité transfrontalière	20
XI. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur la réforme Institutionnelle de la CEEAC	21
XII. Mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique centrale	21
XIII. Point d'information sur la promotion des droits humains en Afrique centrale	22
XIV. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité	26
XV. Examen de la situation financière du Comité	26
XVI. Lieu de la prochaine réunion	26
XVII. Questions diverses	27
C. <u>Motion de Remerciements</u>	27
D. <u>Annexes</u>	
(1) Communiqué final	28
(2) Rapports d'activités du Bureau sortant	30
(3) Situation des contributions financières au 6 décembre	37
(4) Liste des participants	38

Introduction

1. La quarante-septième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) s'est tenue à N'Djamena, République du Tchad, du 3 décembre au 7 décembre 2018.
2. Les Etats membres suivants ont participé à la réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Equatoriale, la République du Rwanda, la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.
3. Le Secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Le Secrétaire général des Nations Unies était représenté par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, Monsieur François Louncény Fall. Ont également participé à la réunion ministérielle, le Secrétaire Général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Ambassadeur Ahmad Allam-mi ; le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Centrafrique et Chef de la MINUSCA, Monsieur Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que l'Ambassadeur Basile Ikouebe, Représentant de l'Union africaine au Burundi et dans la région des Grands lacs.
4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).
5. Etaient également présents en qualité d'observateurs, les représentants de la Commission de l'Union Africaine (UA), du Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), du Secrétariat exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de la Force Multinational Mixte (FMM), du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée (CIC).
6. Plusieurs autres institutions invitées ont également suivi avec intérêt les travaux : le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), ONU Femmes, l'Equipe pays et le PNUD au Tchad, le Département des Affaires politiques des Nations Unies (DPA), le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (UNOAU), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).
7. Les travaux de la réunion des experts ont été facilités par le Représentant de la République du Tchad, qui assurait la présidence de la 47ème session, le Lieutenant-Colonel Abdelkerim Deby.
8. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a été marquée par différentes allocutions. Au nom de la présidence sortante assurée par la République du Congo, M. Jean-Claude Gakosso, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger, a remercié les autorités du Tchad pour l'accueil chaleureux et fraternel. Il a loué les efforts de la communauté internationale pour promouvoir les mesures de confiance et réitéré l'engagement commun des Etats membres du Comité pour la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville sur les mesures de confiance adoptée en juin 2018. Il a enfin souhaité pleins succès au bureau entrant pour son mandat de six mois.
9. Dans son allocution, le Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-mi s'est réjoui de la régularité des réunions du Comité et de la pertinence des recommandations qui en résultent. Il a particulièrement mis l'accent sur la situation préoccupante en RCA et appelé à une concertation au niveau stratégique entre les différents acteurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA.

10. Le Représentant du Président de la Commission de l'Union africaine a félicité le Tchad pour ses efforts pour maintenir la sécurité et la stabilité dans la sous-région. Il a encouragé les Nations Unies à continuer de soutenir les efforts de paix et de gouvernance démocratique dans la région avant de demander le renforcement des initiatives conjointes entre les organisations de la sous-région. A ce titre, il a salué la réunion organisée en novembre 2018 à Libreville par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA) et qui a réuni toutes les Communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique sur le thème de la prévention des conflits et le renforcement des capacités des CERs.

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA, M. François Louncény Fall a, quant à lui, encouragé les Etats à investir dans les infrastructures locales et sous-régionales pour l'alerte précoce, le dialogue et la promotion des droits de l'homme. Dans ce sens, il a souligné la nécessité de favoriser l'engagement actif et les contributions de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, comme socle indispensable pour la construction de la paix et de la stabilité. Il a réitéré la détermination des Nations Unies à continuer d'accompagner le renforcement des capacités de ces institutions et à travailler aux côtés des Etats et de la CEEAC, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa.

12. Les travaux de la 47^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont été officiellement ouvert par le Ministre d'Etat, Ministre Secrétaire général de la Présidence de la République, M. Kalzeube Pahimi Deubeu. Au nom du Président de la République du Tchad, SEM Idriss Deby Itno, le Ministre d'Etat a souhaité la bienvenue à tous les délégués au pays de Toumai. Il a salué les efforts de la CEEAC et des Nations Unies pour la promotion de la sécurité et la consolidation de la paix en Afrique centrale. Le ministre d'Etat tchadien a souligné que malgré les progrès en matière de sécurité, de nouvelles sources d'insécurité prospèrent dans la région, notamment le mercenariat, la transhumance et la piraterie maritime. Il a salué les efforts réalisés par les membres du Comité depuis la 45^e réunion UNSAC à Kigali, pour la réforme du secteur de sécurité et la promotion du désarmement. Le Ministre d'Etat a émis le vœu que les recommandations de la 47^{ème} réunion traduisent de manière concrète les mesures de confiance, notamment sur le mercenariat, ainsi que la mise en œuvre de la Résolution 1325. Il a encouragé les Etats membres à ratifier la convention de Union Africaine de 1977 et celle de ONU de 1989, toutes deux relatives au mercenariat. Il a exprimé la condamnation ferme et sans équivoque du Tchad contre toutes les menaces à la sécurité dans la sous-région et émis le vœu que l'esprit de communauté alimente les relations de confiance entre les Etats. Enfin, le Ministre tchadien a invité les partenaires bilatéraux et multilatéraux à s'engager pour la recherche de solutions durables en RCA en lançant un appel pressant aux parties prenantes du conflit en RCA à s'engager dans la résolution du conflit.

13. Le lancement du projet conjoint d'appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa était l'un des temps forts de la 47^e réunion du Comité de l'UNSAC. La cérémonie a eu lieu en marge du segment ministériel, le vendredi 7 décembre. Elle a été marquée par la signature d'un Mémorandum d'entente entre le Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA).

14. Lors de session ministérielle, les Ministres des Affaires étrangères de l'Afrique centrale et les autres chefs de délégation ont dans le cadre d'un huis-clos examiner attentivement les situations spécifiques en République Centrafricaine, le processus électoral en République démocratique du Congo et la lutte contre le mercenariat. Le communiqué qui a sanctionné ledit huis-clos est joint en annexe 1 du présent rapport.

B. Déroulement des travaux

I. Rapport du Bureau sortant

15. La Présidence sortante a présenté son rapport d'activités couvrant la période de six mois de son mandat et qui comprend principalement : La visite de terrain à Maro et Sido, Province du Moyen-

Chari, République du Tchad, du 15 au 18 octobre 2018 ; et le suivi de la mise en œuvre des huit recommandations adoptées lors de la 46ème réunion de UNSAC. L'évaluation des recommandations a fait l'objet d'une séance de travail qui a réuni les points focaux le 3 décembre à N'Djamena et a permis de noter les efforts fournis par les Etats membres pour la réalisation effective de ces recommandations. Il convient de noter que la Présidence sortante a dirigé, le 19 octobre, les travaux de l'atelier de préparation des projets d'agenda de la 47e réunion. Le rapport complet incluant l'état de la mise en œuvre des recommandations est contenu dans le rapport d'activités du Bureau sortant joint en annexe 2 de ce rapport.

16. Au terme de son mandat, le bureau sortant a formulé les deux grandes recommandations :

- A l'endroit du Secrétariat général de la CEEAC : s'approprier les conclusions de la visite de terrain en les prenant en compte dans ses initiatives en matière de pastoralisme et de transhumance, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé et du projet d'adoption d'une régulation communautaire sur le pastoralisme.
- A l'endroit du Bureau entrant : adresser une Note verbale aux Etats membres du Comité les invitant à verser leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités du Comité.

II. Élection du Bureau du Comité

17. Les Ministres ont élu par acclamation la République du Tchad à la Présidence du Comité pour une période de six mois.

18. Le Comité a également élu les Etats membres suivants :

- La République démocratique du Congo (RDC) à la première Vice-présidence ;
- La République d'Angola à la seconde Vice-présidence ;
- La République de Guinée Equatoriale comme Rapporteur.

III. Adoption de l'ordre du jour

19. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

- I. Rapport du Bureau sortant
- II. Élection du Bureau
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale
- V. Point d'information sur le processus électoral en République Démocratique du Congo
- VI. Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans le département du Pool en République du Congo
- VII. Suivi de la situation en République centrafricaine
- VIII. Lutte contre l'insécurité, les groupes armés, l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique centrale
- IX. Promotion du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique centrale
 - Lancement du projet d'appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa dans les pays membres de la CEEAC
- X. Piraterie et sécurité maritime
- XI. La libre circulation des personnes en Afrique centrale
- XII. Transhumance et sécurité transfrontalière
- XIII. Point d'information par la CEEAC sur la feuille de route en vue de l'adoption d'une réglementation communautaire sur le pastoralisme
- XIV. Point d'information du Secrétariat général de la CEEAC sur la réforme institutionnelle de la CEEAC

- XV. Mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique centrale
- XVI. Point d'information sur la promotion des droits humains en Afrique centrale
- XVII. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité
- XVIII. Examen de la situation financière du Comité
- XIX. Lieu de la prochaine réunion
- XX. Questions diverses
- XXI. Huis-clos ministériel
- XXII. Adoption du rapport de la quarante-septième réunion des Ministres.

IV. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale

20. Le Secrétariat général de la CEEAC a présenté la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale. Cette revue présente les tendances significatives en matière de paix, de sécurité et de stabilité en Afrique centrale. La revue a été structurée en cinq (5) points : (i) Aperçu général de la situation, (ii) Développements politiques et institutionnels de la CEEAC, (iii) Sécurité intérieure et transfrontalière dans l'espace CEEAC ; (iv) Enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme dans l'espace CEEAC ; (v) Présentation de la situation dans chaque pays membre de la CEEAC.

21. A l'occasion de l'examen de la revue géopolitique, les chefs de délégation du Cameroun, du Burundi, de la RCA, de la RDC ont fait une mise à jour sur les derniers développements politiques et sécuritaires dans leurs pays respectifs. La Représentante du Gabon a quant à elle, tenu à rassurer le Comité sur l'amélioration de l'état de santé du Président de la République Gabonaise et Président en exercice de la CEEAC, SEM Ali Bongo Ondimba.

22. La délégation de la RDC a également fait mention des récentes expulsions en Angola des ressortissants Congolais et dit regretter que la République sœur d'Angola n'ait pas eu recours préalablement aux mécanismes et cadres de concertations sous-régionaux et aux voies diplomatiques dans le but de gérer la situation. La présidence du Comité a pris note des observations formulées tout en déplorant les conséquences humanitaires causées qui en ont découlé.

23. La revue géopolitique exposée par le Secrétariat général de la CEEAC pour le second semestre 2018 a été marquée par les développements suivants : La persistance des difficultés économiques dans la majorité des États membres ; les difficultés relatives aux processus électoraux dans certains États ; la persistance de l'activisme des groupes armés, des groupes terroristes et autres forces négatives y compris contre les populations civiles, les forces armées nationales et les troupes de maintien de la paix de l'ONU; la persistance des périls sécuritaires autour du lac Tchad et l'influence des terroristes dans la bande sahélo-saharienne ; la persistance de la crise migratoire. Face à tous ces multiples défis, il convient de souligner l'engagement manifeste des gouvernements de la plupart des États d'Afrique centrale à œuvrer pour le maintien de la paix, la sécurité et la stabilité.

24. Dans le sillage des enjeux internationaux au cours de la période sous revue, il est à noter : La tenue à Lomé, République Togolaise, en juillet 2018, du Sommet conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement CEEAC-CEDEAO consacré à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui a été sanctionnée par la Déclaration de Lomé; la tenue, du 17 au 18 novembre 2018 du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine à Addis Abeba, République fédérale et démocratique d'Ethiopie, et qui a abouti à l'adoption des mesures de réforme de l'organisation continentale ; la poursuite du processus de la réforme institutionnelle de la CEEAC, à travers notamment la tenue de la réunion de restitution à mi-parcours du rapport provisoire d'étude tenue à Libreville du 6 au 12 août 2018 par le Cabinet AGORA Consulting aux Ambassadeurs des Etats membres du Comité accrédités à Libreville et le personnel du Secrétariat général de la CEEAC.

25. Au titre des développements politiques et institutionnels, la revue a noté dans lequel se déroule la 47e réunion du Comité, un contexte de défis et d'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises par les chefs d'Etats d'Afrique centrale. Il s'agit essentiellement de : la situation en RCA ;

l'impact sur le climat social de la crise financière ; le processus de réforme institutionnelle de la CEEAC ; la clause de libre circulation intégrale dans l'espace de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) dont les six (6) Etats membres sont également membres du Comité et les processus électoraux conclus ou en cours.

26. Au chapitre de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation sécuritaire dans les Etats membres n'a pas varié. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) sont toujours présentes en RDC et en RCA respectivement. En outre, quelques faits saillants sont à relever : les tensions sécuritaires dans diverses zones frontalières ; la persistance des violences en RCA ; la récurrence des attaques par le groupe terroriste Boko Haram dans le bassin du lac Tchad et les attaques de nature terroriste des Forces démocratiques alliées (ADF) à l'Est de la RDC ; les revendications sociopolitiques accompagnées d'actes de violence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

27. En outre, la région est restée confrontée aux problématiques majeurs qui la caractérisent depuis des décennies : le trafic de produits stupéfiants et son impact sur la sécurité ; la circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre ; l'exploitation illicite des ressources naturelles qui alimente les conflits et une situation humanitaire préoccupante. Les questions de gouvernance démocratique et économique, et des droits de l'homme demeurent d'actualité. La région continue d'abriter un nombre important de déplacés internes et de réfugiés en raison des conflits et/ou crises au Cameroun, en RCA, en RDC, dans les zones du Bassin du lac au Tchad et au Soudan.

28. Au niveau de chacun des Etats membre du Comité, les faits saillants suivants ont été enregistrés :

REPUBLIQUE D'ANGOLA

29. Sur le plan de la gouvernance, le gouvernement poursuit sa politique de lutte contre la corruption et de redressement économique. L'Angola s'efforce de juguler la situation financière résultant du bas niveau des prix des matières premières sur le marché international. Cette situation économique pose des défis au Gouvernement angolais pour le rabatement du niveau de la dette publique qui reste relativement relevée. Aussi, Les autorités angolaises viennent de confirmer avoir recouru au Fonds monétaire international (FMI) pour bénéficier d'un prêt de 4,5 milliards de dollars. Ce recours à l'institution de Bretton Woods intervient deux ans après le rejet de l'Angola d'un appui financier sous l'ancien président José Eduardo dos Santos. En outre, le gouvernement a procédé à une opération de lutte contre l'exploitation des ressources naturelles, dénommée 'transparencia', dans huit provinces, qui a résulté au départ des migrants illégaux qui se livraient à la spoliation des ressources naturelles du pays. Le gouvernement a également entrepris une seconde opération sur l'ensemble du territoire national, destinée au rétablissement de l'ordre public.

30. Dans le cadre de la troika de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), le Chef de l'Etat, SEM João LOURENCO s'est investi dans suivi du processus électoral en RDC.

31. Sur le plan sécuritaire, la situation est restée globalement calme.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

32. Après son adoption le 17 mai 2018 par un référendum populaire, le Président Pierre NKURUNZIZA a promulgué le 07 juin 2018, la nouvelle Constitution du Burundi. Dans le même temps, le Président de la République a annoncé qu'il ne briguera pas de mandat supplémentaire en 2020 lorsque son mandat en cours prendra fin. Aussi, l'Assemblée nationale et le Sénat ont approuvé séparément et à la quasi-unanimité le 29 août 2018, une nouvelle commission électorale nationale indépendante (CENI).

33. En juin 2018, une information a fuité dans les médias faisant état de l'existence d'un rapport confidentiel transmis par M. Benjamin MKAPA aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). M. MKAPA est, depuis 2016, facilitateur du dialogue inter-Burundais en appui au médiateur principal, le Président Yoweri MUSEVENI de l'Ouganda. Le rapport attribué à M. MKAPA, fait état des nombreuses difficultés auxquelles le facilitateur fait face dans sa

mission. Le rapport exhorte les chefs d'Etat et de gouvernement à s'impliquer en vue de sortir les pourparlers de la situation d'impasse.

34. Sur le plan diplomatique, les relations entre le Burundi et le Rwanda sont restées froides, allant jusqu'à la suspension des déplacements des officiels réciproquement dans ces pays.

35. La situation sécuritaire au Burundi est calme et le Gouvernement burundais a le contrôle effectif de la situation sur son territoire.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

36. Sur le plan politique, l'élection présidentielle d'octobre 2018 a été remportée par SEM Paul BIYA qui a recueilli 71,28% des votes. Cependant, la résolution de la crise dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, d'une part, et la lutte contre Boko Haram dans le nord du pays d'autre part, représentent les principaux enjeux de ce nouveau mandat.

37. Sur le plan sécuritaire, le pays continue de gérer efficacement les incursions des éléments terroristes Boko Haram dans la partie septentrionale, ainsi que les agissements violents des sécessionnistes dans les deux régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Pour faire face au défis sécuritaires, le Gouvernement a annoncé dans un communiqué de presse, le recrutement - de 2.600 commandos d'élite dont 2.000 pour les Bataillons d'intervention rapide (BIR). Un corps d'élite très engagé dans les combats à l'Extrême-Nord et dans les régions.

38. La crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest continue d'être une préoccupation majeure pour les autorités camerounaises. L'évolution de la situation sur le terrain permet de constater que de façon générale, un calme relatif règne dans les deux régions. On observe un retour progressif des populations civiles dans les villages autrefois désertés du fait des violences. A ceci s'ajoute le retour des repentis des ex-combattants de Boko Haram et des anciens membres des groupes armés du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ainsi, sous la Très Haute impulsion du Président de la république SEM Paul Biya, les mesures ci-après ont été prises afin de contribuer à sa résolution pour un retour au calme. On peut citer à ce titre :

39. Il est à noter l'élaboration en Juin 2018, du Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (2018-2019), pour soulager les peines des personnes déplacées, des victimes des exactions dans les localités et des communautés hôtes, ainsi que des réfugiés. Egalement, la création par Décret du Premier Ministre du 21 novembre 2018, d'un Centre national de coordination de l'Assistance Humanitaire d'urgence relative à la situation du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le Centre a pour mission de coordonner l'assistance humanitaire mobilisée aussi bien par les camerounais des autres régions que par les partenaires internationaux du Cameroun dont les agences de l'ONU.

40. Il est également important de noter la décision renouvelée du Président de la République, SEM Paul BIYA de continuer à faire de la résolution de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de la lutte contre la secte terroriste Boko Haram, un axe majeur de son nouveau mandat.

41. Un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) a été créé le 30 novembre 2018 par un décret présidentiel. Placé sous l'autorité du Premier Ministre Chef du Gouvernement, le Centre est chargé d'organiser, d'encadrer et de gérer le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration des ex-combattants de Boko Haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du chef de l'Etat de déposer les armes. La première réunion de ce Comité s'est tenue le 06 décembre 2018, sous la haute supervision de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement.

42. Sur le plan humanitaire, le pays continue d'abriter un nombre important aussi bien de déplacés internes que de réfugiés en provenance de la République centrafricaine (RCA) et du Nigéria.

43. Compte tenu de ce qui précède, notamment les efforts entrepris par le gouvernement pour le règlement de la crise, le Comité encourage la poursuite des initiatives prises par le gouvernement du Cameroun afin de régler la crise dans les régions du sud-ouest et du nord-ouest du pays, et se félicite

de la mise en place du Comité national DDR créé le 30 novembre 2018 et de la nomination de son coordonnateur national le 4 décembre 2018, qui sont porteurs d'espoir pour la résolution de la crise.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

44. Sur le plan politique, le redéploiement de l'autorité de l'État se fait progressivement malgré les contraintes sur le terrain. Cependant, la logistique et les mesures d'accompagnement ainsi que les risques sécuritaires ne permettent pas toujours aux autorités de l'État d'agir efficacement. La mise en œuvre du Plan de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) se poursuit dans les zones où la sécurité permet aux partenaires de réaliser des projets. A l'insécurité s'ajoute l'insuffisance des capacités nationales, opérationnelles et financières pour accélérer le rythme de la mise en œuvre et l'appropriation du chronogramme.

45. En octobre 2018, l'ancien président de l'Assemblée nationale, l'honorable Karim MECKASSOUA a été destitué et remplacé par l'honorable Laurent NGON-BABA. Ce changement a entraîné quelques violences jusqu'au sein de l'hémicycle où le député Alfred Yekatom Rombhot a tiré en l'air pour manifester son mécontentement -. Arrêté le 29 octobre, le député Yekatom a été transféré le 17 novembre transféré à la Cour pénale internationale (CPI) à la Haye, Pays-Bas. Le changement du président de l'Assemblée nationale devrait contribuer à recentrer et harmoniser les directives politiques, économiques et sociales sur le programme politique du Chef de l'État qui vise le relèvement du pays après plusieurs années de crise.

46. Sur le plan économique, le Fonds monétaire international (FMI) vient d'achever une mission à Bangui sur le déblocage d'une nouvelle tranche de fonds dans le cadre de la facilité de crédit de 37 millions de dollars. La mission du FMI a attiré l'attention du Gouvernement sur l'urgence de centraliser les recettes publiques pour assainir la gestion des finances publiques. Le même effort devrait être consenti dans l'amélioration du climat des affaires pour permettre la relance du secteur privé.

47. Sur le plan sécuritaire, de manière générale, l'insécurité persiste malgré la présence des casques bleus de la MINUSCA et la montée en puissance des FACA. Il y a eu regain de violence à Bambari (au centre) en octobre, autour de Zemio dans le Haut-Mbomou, et dans l'Ouham (Batangafo) au nord en début de novembre 2018 violences perpétrées par des groupes armés non reconnus par le Gouvernement. L'Armée de résistance du seigneur (LRA) est toujours active et continue de faire les victimes. Le Secrétariat général de la CEEAC est en train d'analyser une requête de l'Union Africaine lui demandant de se saisir du dossier de la LRA.

48. Sur le plan humanitaire, selon les Nations Unies, le nombre de déplacés à l'intérieur de la RCA a augmenté en 2017. En début 2018, on en dénombrait près de 688 000, sachant que 546 000 Centrafricains sont réfugiés dans des pays voisins. L'explosion de violences en décembre 2017 a contraint environ 78 000 personnes à fuir la ville de Paoua, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé. Au moins 2,5 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la population, sont dans le besoin d'une aide humanitaire. Pour les organisations humanitaires (OCHA/HCR), plus de 50% de la population centrafricaine a besoin d'assistance humanitaire.

49. Sur le plan diplomatique, en fin 2017, la Russie a été autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU à former et équiper la nouvelle armée centrafricaine en dépit de l'embargo sur les armes qui pèse sur la RCA depuis 2013. Progressivement la Russie a renforcé sa coopération avec le pays dans le domaine politique et dans le domaine économique. A la fin août 2018, Moscou a engagé une médiation entre groupes armés, jugée par certains observateurs de parallèle à sinon concurrente de celle de l'UA, avec une réunion fin août à Khartoum. Même si elle ne contredit pas l'initiative africaine, cette médiation revêt pour certains une connotation politico-diplomatique.

50. C'est dans ce contexte que le 1 novembre, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian a effectué une visite de 48 heures à Bangui pour marquer l'engagement de la France auprès de la République centrafricaine. A Bangui, le chef de la diplomatie française signant des conventions d'aides de 24 millions d'euros et la livraison prochaine d'armes aux Forces armées centrafricaines (FACA).

51. Le Comité a recommandé aux partenaires techniques et financiers de tenir leurs engagements à apporter une assistance humanitaire à la RCA ; à soutenir l'Initiative africaine pour la paix et la

réconciliation en RCA afin de mettre fin aux violences et ramener les groupes armés autour de la table de négociation.

REPUBLIQUE DU CONGO

52. Sur le plan politique, le pays s'investit dans la normalisation de la vie et la consolidation de la paix, dans le département du Pool.

53. Sur le plan économique, le pays poursuit ses discussions avec le Fonds monétaire international (FMI). A l'issue de la mission qu'il a effectué en novembre 2018, le FMI s'est félicité des efforts entrepris par le gouvernement congolais pour l'amélioration de la gouvernance financière.

54. Sur le plan sécuritaire, la situation reste calme dans l'ensemble du pays. Depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signée le 23 décembre 2017 à Kinkala entre le Gouvernement congolais et les représentants du Pasteur NTOUMI, la situation sécuritaire s'améliore dans le département du Pool. Le Gouvernement s'investit avec l'appui des partenaires internationaux, dont l'ONU, dans la revitalisation et le redressement du département du Pool. Le désarmement des ex-combattants fidèles au Pasteur Ntumi se poursuit sous la supervision de la Commission Adhoc Mixte Paritaire comprenant les représentants du gouvernement et de l'ex-rébellion. Le gouvernement s'investit avec l'appui de ses partenaires notamment l'ONU, dans la revitalisation et le redressement du Département du Pool. La reprise du trafic ferroviaire entre la capitale économique Pointe Noire et Brazzaville, consécutivement à la réhabilitation des ouvrages détruits pendant les hostilités par l'ex rébellion, et la circulation des personnes et des biens dans les axes routiers, participent de cet effort. L'opération de désarmement des combattants fidèles au Pasteur NTOUMI se poursuit de manière volontaire sous la supervision de la Commission Adhoc Mixte Paritaire mise en place dans le cadre du suivi de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités

55. Le Comité a noté avec satisfaction l'évolution positive de la situation sécuritaire et humanitaire dans le département du Pool. En outre, le Comité encourage le gouvernement de la République du Congo a finalisé la mise en place du Conseil National du Dialogue et a lancé ses activités. Le Comité encourage le gouvernement de la République du Congo à mettre en œuvre un programme DDR en conformité avec les standards internationaux.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

56. Sur le plan politique, le pays s'achemine de manière irréversible vers les élections présidentielle, législatives et provinciales du 23 décembre 2018. A cet effet, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) continue à acheminer le matériel électoral dans les différentes provinces du pays. Mais certaines coalitions de l'opposition politique et des organisations de la société civile continuent de faire pression sur la CENI en vue de l'abandon de l'outil "machine à voter".

57. Par ailleurs, dans le contexte électoral, le pays a été au centre d'un ballet diplomatique important symbolisé par les visites des officiels de l'ONU, de l'UA, de la CEEAC, de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA). Le Secrétariat général de la CEEAC déploiera une mission d'observation électorale en RDC pour le suivi des élections prévues le 23 décembre en RDC.

58. Sur le plan sécuritaire, la situation d'insécurité à l'est du pays demeure préoccupante. Cependant, selon des sources concordantes, cette situation reste sous le contrôle effectif du Gouvernement.

59. Sur le plan humanitaire, il est important de mentionner le retour forcé d'entre 200.000 et 300.000 Congolais expulsés d'Angola.

60. Sur le plan diplomatique, la RDC a fait part aux autorités angolaises de son indignation face à l'expulsion massive de ses citoyens de ce pays voisin. Alors que les autorités angolaises maintiennent que seuls les migrants irréguliers ont été expulsés, des organisations de défense des droits de l'homme ont identifié des cas d'expulsion de migrants en situation régulière. Heureusement, suite l'indignation de plusieurs Etats, la RDC et l'Angola se sont retenus et privilégient la diplomatie dans la clarification du traitement du dossier des ressortissants congolais en situation irrégulière en Angola.

REPUBLIQUE GABONAISE

61. Au plan politique, les résultats provisoires des élections législatives d'octobre 2018 placent le Parti démocratique gabonais (PDG) et ses alliés en tête. Le PDG devrait confirmer sa suprématie numérique et politique au prochain parlement.

62. Par ailleurs, depuis le mois d'octobre 2018, le peuple gabonais s'est montré préoccupé par rapport à l'état de santé de son Président Ali BONGO ONDIMBA. Un Conseil des ministres présidé par le Vice-président s'était tenu le 16 novembre après avis favorable de la Cour constitutionnelle. Tout en souhaitant un bon rétablissement au Président Ali Bongo Ondimba, l'Union Africaine a dit sa disponibilité à offrir ses bons offices au Gabon des fois que de besoin.

63. Sur le plan sécuritaire, la situation est calme sur l'ensemble du territoire.

REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

64. Sur le plan politique, le pays s'inscrit dans la dynamique des pourparlers avec les acteurs politiques et à cet égard, a organisée, en juillet à Malabo, la Vème table de dialogue national destinée à contribuer à la décrispation politique et au renforcement de la cohésion nationale. Le Président de la République a également décidé dans le même esprit, d'accorder une amnistie totale en faveur de tous les prisonniers politiques et de tous les opposants condamnés ou interdits d'activité dans le pays.

65. Sur le plan diplomatique, il convient de souligner la célébration début octobre de la VII Conférence diplomatique sous le thème : "50 ans de diplomatie plaçant la Guinée Équatoriale dans le pôle d'attraction international", visant à évaluer les acquis de sa politique extérieure depuis son accession à l'indépendance.

66. Sur le plan sécuritaire, la situation est calme sur l'ensemble du territoire. C'est dans cette optique que le pays a célébré le 12 octobre dernier, le cinquantenaire de son indépendance nationale avec un grand défilé militaire et populaire, auquel ont pris part plusieurs bataillons de pays frères et amis, dont le Gabon, le Congo, le Tchad, l'Espagne et la France, pour ne citer que ceux-là.

67. Dans la même période écoulée, le pays a aussi enregistré les faits marquants suivants : L'inauguration à Malabo, le 5 octobre 2018 du Centre d'information pour la coopération Sud-Sud et triangulaire pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique; la tenue de la session extraordinaire du Comité Technique Spécialisé de l'UA sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées internes en Afrique ; ainsi que la récente célébration du dialogue politique entre la République de Guinée équatoriale et l'Union européenne.

REPUBLIQUE DU RWANDA

68. Sur le plan diplomatique, l'élection de l'ancienne Ministre des Affaires étrangères du pays, Mme Louise MUSHIKIWABO, au poste de Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est interprétée par plusieurs observateurs comme un pas significatif sur la voie de la normalisation des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda.

69. Les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda se réchauffent progressivement. Cependant, celles avec le Burundi restent froides.

70. Sur le plan sécuritaire, la situation est également calme.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE

71. Sur le plan politique, le processus électoral a évolué normalement pour aboutir aux élections législatives, locales et régionale le 07 octobre 2018. Les législatives ont lieu tous les quatre ans dans cet archipel lusophone, considéré comme un modèle d'alternance démocratique en Afrique centrale. Il est dirigé depuis 2014 par le Premier Ministre Patrice TROVOADA, fils de l'ex-président Miguel TROVOADA. En République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, deux partis politiques et une

coalition se disputent la direction du pays à savoir : le Mouvement de libération du Sao Tomé et Príncipe - Parti social-démocrate (MLSTP-PSD) et l'Action Démocratique Indépendante (ADI), au pouvoir et PCD /MDFM/UDD. Depuis la présidentielle de juillet 2014, l'ADI possède le pouvoir législatif et exécutif. Le Premier Ministre TROVOADA et le Président Evaristo CARVALHO sont tous deux issus de l'ADI.

72. Selon les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale nationale le 7 octobre 2018, l'ADI avait remporté les élections législatives avec une majorité relative de 25 députés, alors que le MLSTP / PSD a pris la deuxième place avec 23 députés, la coalition PCD / MDFM / UDD a élu 5 députés et le Mouvement Indépendant des Citoyens, 2 députés. Avec ces résultats, les partis d'opposition ont obtenu la majorité à l'Assemblée Nationale. En outre, le doute avait plané sur la sincérité des résultats, ce qui a entraîné une crise postélectorale ouverte entre le parti au pouvoir ADI et les partis d'opposition MLSTP / PSD, PCD / MDFM / UDD.

73. Pour éviter l'escalade des tensions liées aux résultats provisoires du vote, le Président en exercice de la CEEAC a envoyé une mission de bons offices auprès des autorités santoméennes. A cette occasion, « le Président santoméen s'est félicité de la promptitude avec laquelle le Président Ali Bongo ONDIMBA a réagi, la preuve du souci constant qui anime les dirigeants de la Communauté en vue d'étouffer dans l'œuf toute velléité de violence pouvant arriver à la suite d'un scrutin ». Le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, M. Francois Lounceny Fall s'est rendu à Sao Tome pour échanger avec les autorités et faciliter le dialogue.

74. Le climat de tension post-électoral a été dissipé par l'annonce sans changement des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle. En conséquence, le Président de la République, obéissant à la Constitution de la République, a appelé le parti vainqueur, l'ADI, à présenter le candidat au poste de Premier ministre et chef du gouvernement. Le parti ADI n'a pas présenté son candidat et le Président de la République a invité le deuxième parti ayant obtenu le plus de votes, le MLSTP / PSD, à présenter un candidat au poste de Premier ministre et chef du gouvernement. Ainsi, le Président de la République a nommé au poste de Premier ministre et chef du gouvernement du XVII^e gouvernement constitutionnel président du parti MLSTP / PSD, Dr. Jorge Bom Jesus, le 30 novembre 2018. Le nouveau gouvernement composé de 11 ministres et de deux secrétaires du L'État ont pris leurs fonctions devant le Président de la République le 2 décembre 2018.

75. Sur le plan sécuritaire la situation reste stable et calme sur ensemble du territoire.

REPUBLIQUE DU TCHAD

76. Sur le plan politique, les hautes autorités mettent l'accent sur le dialogue entre tous les partis politiques du pays en vue de fédérer les énergies nationales et assurer le fonctionnement normal de la IV^e République. Il y a un dialogue permanent entre les partis politiques et le Conseil National de Dialogue Politique. Initialement prévues au dernier semestre de 2018, les élections législatives ont été reportées à l'année prochaine. Des raisons liées au coût financier desdites élections (estimé à 75 milliards de francs CFA) seraient à la base de ce report.

77. Sur le plan économique et social, la chute du prix de pétrole sur le marché mondial a négativement impacté le pouvoir d'achat des ménages. Les travailleurs ont régulièrement organisé des grèves pour exiger le paiement des salaires et de meilleures conditions de travail. Les grèves ont pris fin suite à un accord entre le Gouvernement et les syndicats/union des travailleurs. Le Tchad enregistre un retour progressif à la croissance économique et les perspectives pour 2019 sont encourageantes.

78. Sur le plan sécuritaire, la situation est restée globalement maîtrisée, en dépit des incursions djihadistes / Boko Haram sur le territoire tchadien et quelques attaques d'un groupe armé organisé. Dans l'obligation de sécuriser ses frontières, le gouvernement a renforcé le déploiement des forces de sécurité pour protéger l'ensemble de son territoire.

79. Sur le plan diplomatique, la Présidence de la République a été activement impliquée dans les efforts diplomatiques de la sous-région, notamment en Centrafrique et en Lybie.

•Point d'information sur le processus électoral en RDC

80. La République démocratique du Congo a rendu compte des développements sur la préparation aux élections présidentielles prévues pour le 23 décembre 2018, en soulignant la mobilisation du gouvernement pour la tenue des élections à la date prévue ; traduite notamment par i) le financement des élections qui, en 2018, est entièrement pris en charge par le gouvernement de RDC, contrairement aux élections de 2006 et 2011 où il avait été soutenu par la communauté internationale. Elle a cependant noté les défis suivants : l'activisme des groupes armés à l'Est du pays qui provoquent déplacements de population et départ des acteurs humanitaires dans une zone touchée par le virus Ebola ; les voix discordantes au sein de l'opposition sur leur acceptation de certains aspects des préparations électorales, notamment l'utilisation des machines à voter.

81. La RDC a aussi mis l'accent sur les avancées de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans la préparation des élections, notamment l'enrôlement des électeurs, le nettoyage du fichier électoral, qui est passé de 45 à 40 million d'électeurs; la sensibilisation de la population à la tenue des élections et au calendrier électoral; la réception des kits électoraux; la réception des machines à voter, leur déploiement sur tout le territoire et la formation sur leur utilisation; et le lancement de la campagne électorale depuis le 22 Novembre 2018.

82. Le Secrétariat général CEEAC a indiqué la présence de son bureau de liaison à Kinshasa. Elle a également annoncé que la mission d'observation électorale de la CEEAC, qui inclut deux membres de chaque pays, et dont le chef de mission vient d'être désigné, sera déployée au moment des élections. Enfin, elle a rappelé la déclaration du Président de la Commission de l'Union Africaine du 6 août 2018 et la déclaration du Conseil de Sécurité de l'ONU du 21 novembre 2018 qui soulignent l'importance de la tenue des élections à la date prévue du 23 décembre pour éviter un risque de déstabilisations, et l'importance pour les acteurs nationaux de continuer à promouvoir un environnement propice à la tenue d'élections crédible et équitables.

83. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a fait un point d'information concernant les bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire-général entrepris pour assister et accompagner le processus électoral en RDC, dans le contexte de la tenue des élections du 23 décembre. Le point a aussi été fait sur l'assistance technique de la Mission fournie à la Commission Electorale Nationale Indépendante, ainsi que le fait que la MONUSCO, conformément à son mandat, reste disposée à fournir un appui logistique sur demande officielle. La MONUSCO a également partagé des informations sur les actions de la Mission pour répondre aux menaces des groupes armés dans l'est de la RDC et à l'épidémie du virus Ebola.

84. Le Comité a pris bonne note de la détermination du gouvernement à conduire le processus électoral en RDC jusqu'à son terme et à assurer la sécurité durant tout le processus. Le Comité encourage le gouvernement à mettre tout en œuvre en vue d'assurer la tenue effective des élections présidentielles le 23 décembre dans un climat de sécurité et de sérénité du vote. Le Comité invite toutes les parties prenantes au processus électoral en RDC à respecter l'autonomie de travail de la CENI.

•Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans le département du Pool

85. La République du Congo est revenue sur le contexte qui a mené à l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, en citant le lancement, le 3 octobre 2017 par le Président de la République d'un processus de rétablissement et de consolidation de la paix dans le département du Pool, suite à la rébellion armée menée par le Pasteur Ntoumi depuis le 4 avril 2016, qui a engendré des déplacements massifs de population. Il a ensuite rappelé la signature, le 23 December 2017, de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, suivi de la mise en place d'une commission ad hoc mixte paritaire incluant représentants du gouvernement et du Pasteur Ntoumi pour veiller à la mise en oeuvre de l'Accord.

86. La République du Congo a ensuite donné un point d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des anciens rebelles, annonçant que la fin du processus est proche, bien qu'une date précise soit encore à définir. Il a noté que le processus de démobilisation comprend l'enrôlement des anciens rebelles dans une banque de données, qui est transmise au haut-commissariat au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et que les anciens rebelles reçoivent alors un document d'identité. La phase finale du processus se concentrera sur la réinsertion sociale et économique des anciens rebelles, qui sera réalisée par le haut commissariat. Dans ce contexte, la République du Congo a sollicité l'appui financier de la communauté internationale pour la réalisation et l'achèvement de ce programme.

87. L'UNOCA a également fait mention du projet de 16 millions de dollars prévus pour la mise en oeuvre d'un programme de DDR qui répond aux standards et aux normes internationaux, et auquel le gouvernement congolais a déjà contribué à hauteur de quatre millions de dollars, et précisé que les Nations Unies soutiennent les efforts de mobilisation des ressources pour ce projet. Par ailleurs, la mise en oeuvre d'un projet de consolidation de la paix de trois millions de dollars US a commencé dans le département du Pool. Dans le cadre de ce projet, l'UNOCA a rappelé la création du Conseil National de Dialogue et a appelé le gouvernement du Congo à installer officiellement ce conseil et à supporter son fonctionnement qui bénéficiera par ailleurs d'un appui financier du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies.

88. Le Président du Comité a salué les efforts de la République du Congo dans l'avancée vers une paix durable dans le pays, et le soutien des Nations Unies. Le Comité a noté avec satisfaction l'évolution positive de la situation sécuritaire et humanitaire dans le département du Pool. Le Comité encourage le gouvernement de la République du Congo à finaliser la mise en place du Conseil National du Dialogue et à lancer ses activités. Le Comité encourage le gouvernement de la République Congo à mettre en oeuvre un programme DDR en conformité avec les standards internationaux.

V. Suivi de la situation en République centrafricaine

89. La République centrafricaine a donné un point d'information sur l'avancée des réformes en cours en matière de sécurité et de défense, et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Ces avancées ont permis le déploiement progressif de l'armée centrafricaine dans certaines zones du territoire, conjointement avec les forces onusiennes. Dans le processus de recrutement des forces de défense et de sécurité nationales, un quota de 15% a été accordé aux femmes. Par ailleurs, l'intégration de 232 ex-combattants dans les forces armées centrafricaines et le recrutement géographiquement équilibré des Forces de Défense et de Sécurité sont des éléments essentiels de la stratégie du gouvernement pour la réconciliation nationale. La République centrafricaine a noté le soutien de l'Union Européenne et de la Fédération de Russie dans la mise en oeuvre des réformes du secteur de la Défense. Il est à noter que 96 sur 122 des brigades de gendarmerie prévues par la réforme sont déjà opérationnelles.

90. Le Gouvernement avec le soutien de la MINUSCA et d'autres partenaires, continue de faire des efforts pour la restauration de l'autorité de l'Etat sur le territoire national, notamment à travers le déploiement des préfets, des sous-préfets et des autorités judiciaires ainsi qu'à travers l'amélioration progressive des services sociaux de base.

91. D'autres développements positifs sont à relever dont la relance de la production de coton et la commercialisation du cacao ainsi que la reprise du secteur minier suite à la levée partielle de l'embargo dans le cadre du processus de Kimberly. Par ailleurs, on observe le retour de certains déplacés, même si la recrudescence des violences au nord et à l'est du pays a récemment causé à nouveau le déplacement de milliers de personnes.

92. Le Secrétariat général de la CEEAC a également donné un point d'information sur la mise en oeuvre de la feuille de route de l'Initiative Africaine adoptée en 2017, en notant que le panel de facilitation, établi en septembre 2017 avait complété plusieurs missions de terrain. Par ailleurs, la cellule de communication et d'alerte du panel a été mise en place. Plusieurs ateliers de renforcement des capacités des acteurs ont été organisés, et les organisations de la société civile, dont de

nombreuses organisations féminines, ont reçu un soutien. La CEEAC a également rappelé que l'Initiative Africaine est acceptée par les populations centrafricaines et par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont les Nations Unies. Les pays limitrophes de la RCA ont été intégrés au panel de facilitation, ainsi que des acteurs non étatiques comme la communauté de San Egidio. La CEEAC a rappelé l'existence de son bureau de liaison à Bangui et a salué le redéploiement de l'armée centrafricaine dans de nombreuses provinces, en collaboration avec la MINUSCA. Elle a aussi rappelé le fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale.

93. Le représentant de la MINUSCA a offert un point d'information à la réunion des experts du Comité. Il a rappelé que depuis la 46ème session la situation à Bangui a depuis connu une relative accalmie, en dépit des incidents enregistrés dans le 3ème arrondissement au cours des deux dernières semaines, toutefois la situation sécuritaire globale demeure fragile. Il a relevé quelques avancées importantes, telles que le redéploiement progressif des autorités déconcentrées (notamment les préfets et sous-préfets), la projection des Forces armées centrafricaines (FACA) et des forces de sécurité intérieure dans l'essentiel des préfectures du pays, mais aussi la stabilisation progressive de certaines agglomérations de l'Ouest ou du Sud-Est, telles que la ville de Bangassou, ou une mission de la MINUSCA, conduite les 27 et 28 novembre, a mis en exergue des conditions de sécurité améliorées et un vouloir vivre-ensemble plus affirmé.

94. Toutefois, la MINUSCA a souligné que ces éléments positifs ne doivent pas distraire de la gravité et de l'urgence de la situation, qui commande la mobilisation résolue pour apporter des réponses satisfaisantes à la crise pluridimensionnelle que traverse la RCA. La présence continue sur certaines parties du territoire des groupes armés et des gangs criminels constitue encore une limite majeure à la pleine sécurisation des personnes et des biens et au plein redéploiement de l'Etat. Cet état de fait a été illustré, par les récentes tueries dans la localité de Alindao, au cours desquelles plus de 60 personnes ont perdu la vie. Il est aussi mis en évidence par les affrontements de ces dernières semaines dans le quartier banguissois du PK5. La MINUSCA a réitéré qu'elle demeure mobilisée pour répondre à cette situation et fait de son mieux, dans les limites de son mandat et de ses moyens.

95. A cet égard, le représentant de la MINUSCA a indiqué que le ratio casques bleus-population civile est seulement de 1 militaire pour 400 centrafricains et que la MINUSCA ne dispose que d'un soldat pour environ 50 kilomètres carrés. Face à cette situation, la MINUSCA souhaite la mobilisation des Etats membres en vue d'appuyer davantage ses efforts pour mettre fin à la présence des groupes armés, à leurs activités de prédation économique et de taxation illégale. La MINUSCA a décrit la situation humanitaire comme étant préoccupante, avec 63% de la population qui a besoin d'assistance. La RCA enregistre environ 643 396 personnes déplacées internes et 573 242 réfugiés, principalement dans les Etats voisins dont le retour exige préalablement une amélioration sensible du redéploiement de l'Etat, de la sécurité, de la justice et des services sociaux de base. L'action des Nations Unies et des autres partenaires humanitaires est importante. A cet égard, la MINUSCA encourage les Etats de la région dans le plaidoyer pour une meilleure mobilisation des ressources et une réponse plus généreuse à l'appel humanitaire.

96. La MINUSCA a tenu également à rappeler à l'attention des Etats membres du Comité, les différents processus politiques en cours pour trouver une solution à la crise en RCA notamment l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Cette initiative, prise par l'Union africaine (UA) et soutenue par les Etats de la région, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) mais aussi par le Conseil de sécurité des Nations Unies, est dirigée par un Panel de facilitation dont font partie le Cameroun, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Gabon, le Tchad et le Soudan a accompli des progrès importants. Grâce à l'Initiative africaine, des contacts préliminaires ont été noués avec les différentes parties en vue d'un dialogue direct, appelé de tous ses vœux par le Gouvernement centrafricain. Dans le cadre de l'Initiative africaine, les groupes armés ont été consultés et ont présenté une plateforme revendicative consolidée ainsi qu'une liste de questions à débattre lors d'un dialogue direct. Le niveau de préparation atteint par l'Initiative africaine est aujourd'hui jugé suffisant pour que soit lancé le dialogue appelé de tous ses vœux par le Président Faustin Archange TOUADERA, Chef de l'Etat centrafricain. A cette fin, la MINUSCA a appelé les Etats Membres à soutenir le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires impliqués à accélérer le processus politique. Au-delà du soutien au

démarrage effectif du dialogue prévu sous l'Initiative africaine, la MINUSCA a sollicité divers efforts des Etats membres du Comité pour des appuis multiformes au rétablissement de la paix et de la sécurité, notamment à travers la réactivation des Commissions mixtes qui doivent favoriser la coopération bilatérale entre les Etats voisins de la RCA et une surveillance accrue et plus stricte de l'embargo sur les armes. Conformément à son mandat, la MINUSCA a réitéré son appui à l'Initiative africaine comme cadre de recherche d'une solution politique à la crise centrafricaine, et fait partie du Panel de facilitation de ce mécanisme de résolution du conflit. Cet appui s'est manifesté par le soutien politique et diplomatique du Secrétaire-Général, par la provision d'assistance technique mais également par un soutien logistique important.

97. A l'issue des différents exposés sur la situation en la RCA, le Comité note avec préoccupation la fragile situation sécuritaire en RCA et exhorte la Communauté internationale et les Etats membres à continuer de soutenir activement l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA. Le Comité recommande notamment aux Etats membres du Panel de facilitation, le paiement des contributions financières; la tenue du dialogue prévu entre le gouvernement de la RCA et les groupes armés ; la mise en œuvre des recommandations du Sommet des chefs d'États et de gouvernement de la CEEAC du 30 novembre 2016 sur l'accompagnement post-conflit, notamment à travers le soutien aux renforcements des capacités techniques et matériels des forces de sécurité intérieure (FSI) ; la levée totale de l'embargo sur les armes en faveur des forces de défense et de sécurité ; le renforcement du contrôle aux frontières afin de lutter contre la circulation illicite des armes légères et de petits calibres ; la réactivation des Commissions mixtes entre la RCA et ses voisins ; la mobilisation en vue d'apporter une réponse plus généreuse à l'appel humanitaire.

VI. Lutte contre l'insécurité, les groupes armés, l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique centrale

• Mercenariat et braconnage en Afrique centrale

98. Le Tchad a rappelé qu'il est victime du mercenariat, tout comme les autres pays de la région, malgré l'existence d'instruments légaux, tels que le code pénal du pays, qui interdit les activités de mercenariat.

99. Le Secrétariat général de la CEEAC a rappelé que le Conseil de paix et sécurité des Ministres de la CEEAC, ainsi que le sommet conjoint CEDEAO-CEEAC ont touché à la problématique du mercenariat qui touche les pays des sous-régions, et qui reste un sujet complexe et sensible, et qui requiert notamment accès aux canaux nationaux de renseignement. La CEEAC a souligné qu'il serait important de développer une stratégie sur cette question dans le cadre de l'UNSC, en s'appuyant sur le soutien technique de l'UNOCA et du Secrétariat général de la CEEAC.

100. Suite aux récents développements sécuritaires dans la sous-région, la question du mercenariat constitue un enjeu majeur de sécurité. Certains Etats membres dont la République du Tchad et la République de Guinée Equatoriale ont souhaité discuter ce sujet au sein du Comité. Ainsi, ce point a fait l'objet de discussion dans le cadre du huis-clos ministériel réservé aux mesures de confiance dans la région.

101. L'UNODC a fait une présentation sur son mandat dans la région, en notant que son programme sous-régional, sur le point d'être finalisé, comprend un projet en RCA qui vise à renforcer les capacités opérationnelles de la Cour Pénale spéciale, et deux projets régionaux sur la sécurité maritime et sur le trafic illicite de ressources naturelles. Ces projets régionaux visent à renforcer les capacités nationales ; à renforcer la coopération régionale et internationale ; et à s'attaquer aux réseaux de financement des trafics, en s'adressant particulièrement aux zones transfrontalières exposées au trafic et au braconnage. La mise en œuvre de ces projets démarrera en 2019.

102. Le Chad a fait une présentation sur le braconnage des éléphants, dont la population est passée de 50,000 à 1500 têtes en 50 ans. Le pays a souligné que la menace des braconniers (originaires aussi de pays voisins, comme le Soudan) persiste. Ces braconniers armés et entraînés opèrent en groupe, à dos de cheval ou de chameau. Outre les éléphants, les braconniers s'attaquent de plus en plus à la faune en empoisonnant les sources d'eau qui tuent les espèces y compris les poissons et

les animaux qui s'abreuvent à ces sources d'eau. Les animaux empoisonnés sont ensuite vendus aux populations locales, qui peuvent être, à leur tour, contaminée par le poison.

103. Le comité recommande l'intégration des efforts de lutte contre le braconnage dans une démarche d'éco-sécurité, pour souligner les liens étroits entre le trafic des ressources naturelle et les enjeux de sécurité en Afrique centrale.

• Mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme en Afrique centrale

104. Les participants ont échangé sur l'importance de la poursuite du travail lié à la mise en œuvre de la Stratégie, adoptée lors de 46eme session de l'UNSAC, et ont réitéré le rôle du Secrétariat de la CEEAC dans le suivi de cette mise en œuvre.

• Lutte contre Boko Haram et situation humanitaire dans le Bassin du Lac Tchad

105. La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a présenté les objectifs de sa stratégie, organisés autour de neuf piliers. Les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie comprennent un Comité de pilotage, sous le Conseil des ministres de la CBLT qui se réunit une fois par an, et qui inclut la Commission de l'UA, la CBLT et la Force Multinationale Mixte (FMM). Le plan d'action territorial conjoint avec les gouverneurs des régions affectées ; ainsi qu'une unité de coordination technique. La CBLT envisage un plan de mise en œuvre de la stratégie sur 5 ans, renouvelable. Pendant la phase de démarrage, un forum d'investissement pour la mise en œuvre de la stratégie est envisagé.

106. La Force Multinationale Mixte a donné un point d'information sur la situation sécuritaire jugée calme mais imprévisible. Durant les deux derniers mois, la FMM a neutralisé 54 éléments Boko Haram (BH). Trois terroristes BH (dont une femme) ont été arrêtés au Cameroun le 1er Novembre 2018, et depuis octobre, 40 éléments de Boko Haram se sont rendus aux troupes des différents secteurs de la FMM. Le 15 Novembre, au cours de frappes aériennes, la FMM a neutralisé le responsable de la communication de la secte. Des opérations conjointes et bilatérales ont également été menées avec les armées nationales. A ce jour, 2,438 éléments de Boko Haram se sont rendus et participent à un processus de démobilisation et de réintégration. On observe un total de 2.31 millions de déplacés internes ; 199,000 de réfugiés ; et de 198,000 retournés.

107. Le représentant de la FMM a souligné que la Force continue à mener des opérations terrestres, lacustres, et aériennes contre la secte BH alors que l'usage des engins explosifs improvisés (EEI) a repris il y a quelques semaines. Du fait de la pression contre Boko Haram, la secte vit actuellement une crise interne, qui voit le nombre de candidats à la reddition augmenter ; ainsi, certains leaders de la secte dont Mamman Nour, au cours de leur tentative de reddition, ont été rattrapés et exécutés par la hiérarchie de la secte. Enfin, la FMM a noté que, pour faire face aux défis importants de leurs opérations sur le terrain, un soutien, en termes d'équipements de communication, de détection nocturne, serait essentiel.

108. Le comité appelle les Etats membres et les partenaires internationaux à contribuer à la mobilisation des ressources pour l'appui la CBLT et la FMM dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de stabilisation en faveur des régions affectées par BH notamment à travers le soutien en moyens de transport et en équipements de communications, et de surveillance et de vision nocturne.

• Point d'information de la République Démocratique du Congo

109. La République démocratique du Congo a indiqué qu'elle fait face dans le Ruwenzori a un terrorisme international violent de la part des ADF et des anciens élément LRA travaillant en connivence avec ces derniers. Elle a en outre fait état de la fermeture des camps de Kanyabayonga, Walungu, et Kisangani et du rapatriement vers le Rwanda des combattants FDLR désarmés et de leurs dépendants.

110. Le Comité a pris au sérieux la menace sécuritaire des ADF dans la région et l'a condamnée fermement.

VII. Promotion du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique centrale

111. Le Secrétariat général de la CEEAC a fait référence à la Convention de Kinshasa, adoptée le 30 avril 2010 et entrée en vigueur le 8 mars 2017, en rappelant que celle-ci avait été négociée dans le cadre de l'initiative de São Tomé lors de la réunion de l'UNSAC.

112. Il a ensuite fait le point sur l'état de mise en oeuvre de la Convention de Kinshasa dans la zone de la CEEAC en notant entre autres, que le Secrétariat général a travaillé avec la République du Tchad pour organiser une réunion préparatoire à l'établissement d'une commission nationale chargée de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (APLC) à N'Djamena les 17 et 18 juillet 2018. Le Secrétariat général a donné une assistance technique au Cameroun et au Gabon, qui ont tous deux développé un projet de loi à soumettre à l'assemblée nationale pour établir leurs commissions nationales. Le Secrétariat général a souligné qu'il était disposé à soutenir les autres pays et à se rendre à São Tomé et Príncipe, en Guinée Equatoriale et en République du Congo.

113. Il a rappelé que sept Etats membres ont ratifié la Convention de Kinshasa, à savoir l'Angola, le Cameroun, la République du Congo, la République centrafricaine, la République du Gabon, la République de São Tomé et Príncipe ; et la République du Tchad. Quatre autres pays en sont signataires, à savoir la République du Burundi, la République démocratique du Congo, la République du Rwanda et la République e de Guinée Équatoriale. Le Secrétariat general a travaillé avec ces pays sur les derniers mois pour les encourager à ratifier la Convention, comme l'ont exhorté les Ministres du COPAX les 3 et 4 mars 2018.

114. Il a également rappelé qu'un atelier se tiendrait début 2019 en Guinée équatoriale, qui est en train de mettre en place sa Commission nationale. Le Secrétariat général est en discussion avec le Burundi, Guinée équatoriale et la République Démocratique du Congo pour tenir des ateliers de sensibilisation sur la ratification de cette Convention.

115. Enfin le Secrétariat général de la CEEAC a donné un compte rendu de la première Conférence des Etats parties à la Convention de Kinshasa, qui a eu lieu du 11 au 13 juin 2018 à Kinshasa, à la convocation du Secrétaire-général des Nations Unies, selon l'article 34 de la Convention. Le thème de la Conférence était l'accès des acteurs non-étatiques aux ALPC et les menaces auxquelles font face les Etats d'Afrique centrale. A la conférence, des documents régulateurs ont été développés et les discussions ont touché à la création d'un Secrétariat permanent ; aux questions de financement ; aux conférences nationales ; et a convenu qu'une Conférence d'examen aurait lieu en mars 2022, cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention.

116. Le Burundi a partagé son expérience dans le développement des institutions efficaces à la gestion des ALPC, dans la promotion et l'assistance effective à la gestion des ALPC, (marquage des armes, tenue des registres, sécurité physique des stocks, désarmement de la population civile, destruction des stocks en surplus et obsolètes et le contrôle des frontières) et dans la production et diffusion effectives d'information sur les ALPC et le désarment de la population. Le Burundi a également énuméré une série de défis rencontrés dans le cadre du contrôle sur la circulation des armes : les actes de violences qui continuent d'être perpétrés, comme les viols, le banditisme, les conflits fonciers, mis au jour par le monitoring de la violence ; la porosité des frontières, qui reste un facteur dans la circulation des armes au profit des criminels ; l'absence d'évaluation du plan d'action national pour le contrôle, la gestion des APLC et le désarmement de la population civile; le manque de moyens financiers ; le manque de moyens suffisants pour la mise en oeuvre des programmes de désarmement et de lutte contre la prolifération des ALPC.

117. Le Burundi a proposé des recommandations à tous les partenaires internationaux pour le renforcement des capacités des Commissions nationales sur le contrôle des armes légères par des appuis financiers et matériels ; aux Etats membres de la CEEAC qui ne l'ont pas fait de procéder au processus de mise en place d'une autorité nationale de lutte contre la prolifération des ALPC, dans le cadre de leurs efforts envers la mise en oeuvre de la Convention de Kinshasa. En outre le Burundi

a demandé le soutien du Secrétariat général de la CEEAC pour la création au Burundi d'un centre d'excellence régional pour la lutte contre la prolifération des ALPC comprenant EAC et CEEAC.

118. La République démocratique du Congo a donné un point d'information sur les efforts fournis par le pays vers la ratification de la Convention de Kinshasa. Elle a annoncé, qu'après avoir auditionné le rapport de la commission Défense et sécurité, l'Assemblée Nationale a adopté le 22 novembre 2018, le projet de loi autorisant la ratification de la Convention de Kinshasa. Elle a également noté que les efforts réalisés avant - la ratification de la Convention en 2010 ont déjà contribué à réduire l'ampleur de la prolifération des ALPC dans le pays. Il s'agit des efforts relatifs entre autres, au marquage et à la traçabilité des armes ; à la réforme de l'armée et du secteur de la sécurité ; à la lutte contre la présence et la nocivité des groupes armés ; ainsi qu'au renforcement des capacités de la Police.

119. Le Bureau des Nations Unies pour le Désarmement en Afrique (UNREC) a présenté le projet conjoint CEEAC-UNOCA-UNREC en appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa dans les 11 pays de la CEEAC. Le projet a été officiellement lancé au cours de la 47ème réunion ministérielle.

120. Le Cameroun a rappelé l'organisation récente à Yaoundé de la première Conférence des Etats Parties à la Convention de Kinshasa. Il a salué les efforts communs et la communion sur la question de la lutte contre les ALPC lors de cette Conférence. Il a souligné que dans la mise en oeuvre de la Convention de Kinshasa et de toutes les activités d'accompagnement, il faudra travailler dans le sens de l'appropriation de la convention par les Etats membres. En commençant par sa ratification. Le Cameroun a recommandé la nécessité de faire en sorte qu'il y ait coordination et vue d'ensemble pour la mise en place des institutions nationales chargées de mettre en oeuvre la Convention, la mise en place d'institutions et de mécanismes communautaires, et la consolidation des cadres de concertation. Il s'est félicité de la présentation de l'UNREC et rappelé que les Etats membres auront leur mot à dire dans le recrutement des experts/consultants nationaux. Le Cameroun a réaffirmé son engagement en tant que président de la Conférence pour les deux ans en cours, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'atteinte des objectifs fixés à Yaoundé pour la mise en œuvre effective de la Convention de Kinshasa. Il a lancé un appel pour la coordination de toutes les initiatives qui seront prises pour la mise en œuvre de la Convention sous-régionale.

121. La République démocratique de São Tomé et Príncipe a demandé une précision sur les raisons derrière le choix de l'anglais dans le programme de sensibilisation sur le désarmement réalisé au Burundi pour les jeunes. Le Burundi a précisé que le pays utilise en plus, deux langues nationales.

VIII. Piraterie et sécurité maritime

122. Le Secrétariat de la CEEAC a fait état de la situation concernant la piraterie et la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Il a rappelé notamment que L'espace du Golfe de Guinée qui comprend sept Etats côtiers membres de la CEEAC, est d'une grande importance stratégique car Il représente 50 % de la production pétrolière du continent africain soit 10% de la production mondiale, et 90% du volume des échanges commerciaux des Etats de la zone empruntent les routes maritimes du Golfe de Guinée. Cependant, alors que plus d'un million de tonnes de poissons y sont pêchés chaque année, 40% sont issues de la pêche illicite équivalente à une perte annuelle de plus de 1,5milliard de dollars pour les Etats de la zone.

123. Concernant la sécurité maritime, si, au cours des années précédentes, l'espace maritime de la CEEAC a connu un semblant d'accalmie, la situation semble devenir instable avec une recrudescence des actes de violence. Dans la période du 1er au 31 Octobre 2018, le CRESMAC a enregistré un acte de brigandage, un de piraterie, une prise d'otage, trois tentatives d'abordage et un détournement de navire. Ces événements se sont déroulés notamment dans la zone comprenant l'Angola, la RDC et le Congo à la lisière de la zone D dans les eaux au sud du Gabon, ou le CMC de la zone A n'est pas activé.

124. Les principaux défis soulignés restent le manque d'équipement du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC), du Centre Multinational de Coordination (CMC) et des centres des opérations maritimes nationaux, en moyens de transmission et en moyens naval pour la

surveillance de la zone, des procédures judiciaires coercitives et dissuasives, le respect du Protocol de partage d'information, et l'absence de mécanismes de financement pérennes. A cette occasion, le Centre Interrégional de Coordination (CIC) a exprimé ses remerciements au Représentant Spécial du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, M. Francois Lounceny Fall, pour son soutien aux actions de plaidoyers pour la mobilisation des ressources.

125. Au cours des discussions qui ont suivi ces présentations, le Secrétariat général de la CEEAC a rappelé que dans le cadre de la réforme institutionnelle, la révision des procédures pour le financement de l'architecture de sûreté et de sécurité maritime est prévue et prendra effet au moment de la mise en œuvre de la réforme.

126. Le comité encourage le Secrétariat Général de la CEEAC à procéder à l'activation du CMC de la zone A qui concerne l'Angola, la RDC et le Congo. Le Comité invite les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions financières au CIC. Le Comité souhaite que soit inscrit à ses prochaines réunions, un point d'information sur les avancées du CIC.

IX. La libre circulation des personnes en Afrique centrale

127. Le représentant de la CEMAC a donné un point d'information sur les efforts vers la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale. Elle a annoncé que celle-ci est désormais effective et intégrale entre les pays de la CEMAC, dont les citoyens peuvent désormais se rendre sans formalités de visa, dans les pays de la zone s'ils sont munis de passeport biométriques CEMAC. Toutefois, il a noté un retard dans la production des passeports biométriques CEMAC. Quatre des six pays de la CEMAC sont en train de produire le passeport biométrique. Ce sont : le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale ; tandis que le Tchad et le Gabon y travaillent. La CEMAC a annoncé qu'elle se rendra au Gabon d'ici la fin du mois pour aider le pays dans son processus d'établissement des passeports. En ce qui concerne la sous-région, le représentant de la CEMAC a indiqué que l'étape suivante serait maintenant d'étendre la zone de libre échange établie dans la CEMAC, à tous les Etats de la CEEAC. Ce processus est en cours.

128. La République démocratique du Congo a déclaré que le projet de libre circulation des biens et des personnes reste une priorité pour le pays, mais que les urgences sécuritaires auxquelles fait face le pays ne permettent pas son exécution immédiate.

129. La République de São Tomé et Príncipe a souligné que la libre circulation est une problématique importante mais représentera des défis ; et a demandé des clarifications quant à l'harmonisation de la production de passeports CEMAC et de futurs passeports CEEAC, demandant si les citoyens de la CEMAC et de la CEEAC devraient à l'avenir obtenir et circuler avec les deux passeports. Le représentant de la CEMAC a indiqué que des clarifications détaillées ne pouvaient pas être donnée immédiatement sur cette question.

130. Recommandations : Le comité a salué le Rwanda, qui a déjà ouvert ses frontières à la libre circulation de tous les citoyens africains et encourage les Etats membres de la CEEAC et de la CEMAC à finaliser leur processus de rationalisation prenant en compte les aspects de libre circulation.

X. Transhumance et sécurité transfrontalière

131. Le Secrétariat général de la CEEAC a donné un point d'information sur la transhumance. Il a indiqué que l'agriculture et l'élevage sont des moyens de subsistance et de revenu économique pour plus de la moitié de la population dans la sous-région, et contribuent de manière significative aux revenus des Etats. Il a noté l'évolution de la transhumance, qui depuis quelques années est un facteur potentiel de conflit qui exacerbent les tensions récurrentes entre les agriculteurs et les éleveurs.

132. Le Secrétariat général de la CEEAC a souligné que la circulation des armes légères et de petit calibre (APLC) qui se conjugue depuis un certain temps avec le secteur du pastoralisme et de la transhumance est de plus en plus inquiétant. En effet, la question de sécurité liée au pastoralisme et

à la transhumance peut trouver une solution globale si les Etats mutualisent leurs services de sécurité et de libre circulation dans le cadre du pastoralisme et de la transhumance.

133. Il a cité l'absence et/ou le mauvais balisage des couloirs traditionnels de transhumance, l'extension des cultures et l'augmentation des cheptels, la prolifération des groupes armés comme des facteurs désormais liés à la problématique de la transhumance.

134. En outre, le Secrétariat général de la CEEAC a noté que de nombreux éleveurs pratiquent l'élevage pour des raisons de prestige, et non pour des raisons économiques. Elle a donc proposé qu'il serait utile, dans le cadre d'une stratégie plus large des Etats de la sous-région, d'encourager les éleveurs à transformer l'élevage en une activité économiquement viable. Elle a réitéré l'importance de développer une réglementation communautaire sur le pastoralisme, sur le modèle de la CEDEAO.

XI. Point d'information du Secrétariat général de la CEEAC sur la réforme institutionnelle

135. Le Secrétariat général de la CEEAC a informé que le processus de réforme continue et demeure une priorité, notant que la proposition de réforme a été partagée avec les représentations des Etats membres de la CEEAC accréditées à Libreville.

XII. Mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique centrale

136. Le Secrétariat général de la CEEAC a présenté l'état de mise en œuvre de la Résolution 1325 au sein des Etats membres de la CEEAC et a salué l'adoption des plans d'action nationaux par sept Etats (l'Angola, le Burundi, la Cameroun, la RCA, le Congo, la RDC et le Rwanda) tout en encourageant le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad et Sao Tomé et Príncipe à en faire de même. Cependant, le niveau de sensibilisation sur la résolution 1325 dans la sous-région demeure bas.

137. Le Secrétariat général de la CEEAC a souligné la menace terroriste qui pèse sur la région et la faible participation des femmes dans les mécanismes de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les femmes et les filles affectées par les conflits armés et les groupes terroristes reçoivent dans l'ensemble peu de réponse à leurs besoins collectifs et individuels en matière de protection. Le Comité a aussi été interpellé sur les besoins de formation des forces de défense et de sécurité concernant la prévention des violences sexuelles et basée sur le genre et sur la protection des femmes et des filles affectées par les conflits.

138. Le Secrétariat général de la CEEAC a noté avec satisfaction l'existence de certaines mesures spéciales temporaires dans le cadre électoral afin de faciliter la proportion de femmes et de jeunes représentés dans les instances de décisions. Pareillement, l'augmentation de la proportion des femmes dans les Forces de Défense et de Sécurité parmi les Etats membres de la CEEAC demeure une priorité d'action.

139. Concernant la Conférence des Femmes pour la Paix prévu en 2019, le Secrétariat général de la CEEAC attend la confirmation écrite de la République de la Guinée Equatoriale confirmant l'invitation à abriter la conférence à Malabo, tel que proposé lors de la 46eme réunion du Comité à Brazzaville.

140. Le Bureau régional de ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a salué la validation par les experts du Plan d'Action régional de la CEEAC pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 et la mise en place de comités de pilotage pour le suivi des recommandations au niveau national. ONU Femmes a aussi félicité le Comité pour les nombreuses recommandations en matière de Femmes, Paix et Sécurité faites lors des précédentes rencontres du Comité ainsi que les progrès rapportés lors de la présentation du rapport d'activités du Bureau. Le Comité a cependant été interpellé sur la nécessité d'intégrer plus de femmes dans l'architecture la paix et la sécurité pour l'atteinte de résultats durables. Plus de 18 ans après l'adoption de la résolution 1325 par le conseil de Sécurité des Nations Unies, ONU Femmes regrette la lenteur des progrès en cette matière et encourage les Etats à s'engager à accélérer leurs efforts et en s'appuyant sur différents réseaux déjà

opérationnels tels que réseau des femmes médiatrices de l'Union Africaine (FEMWISE) et le réseau africain des femmes leaders (AWLN).

141. Lors des débats sur les deux présentations, la République démocratique de Sao Tomé et Principe à appeler au respect des droits des femmes et à leur participation active dans la construction et le développement du pays. La RCA a informé le Comité des derniers progrès notamment la nomination d'une femme au poste de Ministre de la Défense, l'adoption d'un système de quota de 15% de femmes dans les forces de défense et de sécurité et la promotion aux grades supérieures du personnel féminin. En outre, La 2eme génération de son plan d'Action pour la mise en Œuvre de la résolution 1325 est en cours d'élaboration. Enfin, l'émergence de plateformes féminines impliquées dans les questions de médiation, prévention et résolution des conflits en République centrafricaine.

142. La République du Cameroun a informé le Comité que les femmes Camerounaises sont à l'œuvre au Sud-Ouest et au Nord-Ouest pour faire taire les armes et mettre fin à la violence. Elle a salué le rôle d'ONU femmes dans la sensibilisation sur la résolution 1325 et des résolutions connexes et a informé que les travaux sont en cours pour le suivi de la mise en œuvre effective du Plan d'Action national. Enfin, la République du Cameroun a exprimé le souhait de participer activement à toutes les initiatives sous-régionales concernant le domaine de Femmes, Paix et Sécurité. Elle a rappelé que le Président BIYA a pris un engagement ferme en faveur des femmes et des jeunes et mettra sur pied un secrétariat.

143. La République Démocratique du Congo a donné l'exemple du rôle important que les femmes ont joué dans le rapatriement des combattants FDLR ainsi que leur rôle d'influence pour le rétablissement d'une paix durable dans la région.

144. En dernier lieu, le Secrétariat général de la CEEAC a donné davantage de précision sur un projet d'élaboration d'une convention sous-régionale sur la prévention des violences basées sur le genre mais a précisé que cette convention n'en est qu'à la phase de démarrage et que les états membres seront parties prenantes du processus en temps et lieu. La République du Cameroun a proposé que cette convention sous-régionale aille plus loin en abordant les aspects liés aux autres types de violence et à la discrimination. La République du Rwanda a fortement encouragé les Etats à inclure au moins une femme par délégation participant aux réunions du Comité.

145. Le Comité a recommandé entre autres que : les Etats membres veillent au recrutement de plus de femmes dans les forces de défense et de sécurité et à l'augmentation des effectifs féminins lors des déploiements des missions de maintien de la paix ; les Etats membres veillent à la mise en place des mécanismes efficaces pour assurer la protection et la participation des femmes et des jeunes et leur engagement dans les structures de dialogue, de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. En outre, le Comité a encouragé le panel de facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA à élargir le panel aux femmes leaders et / ou médiatrices.

146. Par ailleurs, le Comité a invité les Etats membres à concevoir et lancer des programmes de partenariats hommes-femmes pour encourager les hommes à se mobiliser pour lutter contre les violences à l'égard des femmes ; à adopter et mettre en œuvre un plan d'action national de la Résolution 1325, la mise en place des comités nationaux chargés du suivi de la mise en œuvre de ces plan nationaux et à diligenter l'élaboration des plans nationaux aux Etats membres qui ne l'on pas encore fait ; et à intégrer les Experts femmes dans leurs délégations.

XIII. Point d'information sur la promotion des droits humains en Afrique centrale

147. Le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD) a présenté la situation des droits de l'homme et de la démocratie dans la sous-région ainsi que des principales actions entreprises par son bureau en vue d'apporter une assistance technique aux Etats pour leur permettre de respecter leurs obligations en vertu des instruments internationaux et régionaux qu'ils ont souverainement ratifiés.

148. Le Centre a salué la récente tenue de processus électoraux non émaillés de violence notamment au Cameroun pour l'élection présidentielle (Octobre) ; les élections législatives au Rwanda (septembre) et au Gabon (octobre). A cet effet, le bureau a apporté une assistance technique à

différents acteurs, y compris aux organes en charge des élections, les partis politiques, les professionnels de médias, les éléments des forces de sécurité et la société civile. Il s'agissait principalement de les outiller afin de mieux assurer une participation pleine et effective des personnes appartenant aux groupes généralement marginalisés dans la vie politique et publique ainsi que la promotion des droits de l'homme dans les processus électoraux pour prévenir les violences.

149. Toutefois, le Centre a noté que la situation des droits de l'homme dans la sous-région d'Afrique centrale continue, à bien des égards, d'être affectée, par un certain nombre d'incidents couplés à un environnement économique de plus en plus précaire susceptible de retarder la réalisation d'un bon nombre d'objectifs de développement durables dans de nombreux pays.

150. Le Burundi enregistre une évolution de la situation sécuritaire suite à la crise socio-politique que le pays a connu en avril 2015. Néanmoins, des allégations de violations des droits de l'homme persistent notamment des disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, rétrécissement des libertés publiques telles que la liberté d'expression et d'assemblée pour les membres de l'opposition et des opposants à l'amendement de la Constitution. Il convient de signaler qu'en raison de la suspension de la collaboration entre le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme depuis octobre 2016, il est difficile de vérifier ces allégations.

Commentaires : *La délégation burundaise a réagi aux allégations portées contre le Burundi en la qualifiant de non fondées et ne reflétant pas les réalités sur le terrain, précisant que même les auteurs de ce rapport affirment qu'ils n'ont pas pu vérifier ces allégations.*

151. Au Cameroun, le déroulement de l'élection présidentielle apaisée est à saluer. Le Centre s'est félicité de ce que le contentieux post-électoral a permis à la sous-région et au monde de témoigner de l'exercice de l'accès à la justice dans le contexte électoral. La situation post-électorale tend à se normaliser eu égard aux efforts d'apaisement du Gouvernement dont la dernière date du 4 décembre 2018, et porte sur l'arrêt de poursuites judiciaires contre des membres de l'opposition. Toutefois, le Centre a exprimé sa préoccupation concernant la montée de discours haineux et d'incitation à la violence notamment à travers les réseaux sociaux.

152. Le Centre a pris bonne note de l'ouverture du procès des 47 personnes qui ont été extradées du Nigeria en janvier 2018 dans le contexte de la crise dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest, et des garanties données par les autorités pour la tenue d'un procès équitable. Le Centre a réitéré l'attachement des Nations Unies au respect de l'intégrité territoriale du Cameroun et de son unité nationale dans le respect de la diversité.

153. Toutefois, la situation de crise qui prévaut dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun crée les conditions favorables à un environnement sécuritaire précaire dans lequel la population est parfois contrainte de trouver refuge dans les brousses, les régions voisines ou au Nigeria voisin, occasionnant de centaines de personnes déplacées internes et près de 30.000 réfugiés selon le HCR. Bien que n'étant pas précis, le bilan économique et humain continue de s'alourdir. De nombreuses pertes en vies humaines sont enregistrées tant au niveau des populations civiles que des forces de défense et de sécurité, des kidnappings avec souvent des demandes de rançons, des violences sexuelles, des allégations d'exécutions extrajudiciaires et de nombreux enfants privés de leur droit à l'éducation sont enregistrés depuis déjà deux longues années. La mise en place récente d'un Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (CNDDR) peut être porteuse d'espoir comme une des réponses nécessaires pour la résolution de cette crise.

154. En outre, bien qu'affaibli, Boko Haram poursuit des attaques sporadiques et occasionne tout aussi des pertes en vies humaines, la non jouissance des droits économiques et sociaux et des déplacements internes de populations. A cet égard, le Centre a renforcé les capacités des agents d'application de la loi dans le cadre du respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, y compris pour les suspects de terrorisme. Cet appui a été apporté dans le cadre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF).

155. Dans le cadre de la coopération avec les mécanismes des Nations Unies, le Centre a apporté son assistance technique au Gouvernement pour sa participation au mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mai 2018.

156. Au Congo, le Centre a salué les efforts consentis par les autorités dans le but de trouver une solution durable à la situation qui prévaut dans le Département du Pool notamment la mise en œuvre effective de l'Accord de Cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé le 23 décembre 2017. Le Centre se félicite de la décision des autorités congolaises de mener des enquêtes sur la situation des droits de l'homme dans le Département du Pool ainsi que des violences post électorales de 2016 en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Centre se félicite de la bonne collaboration qui prévaut entre les autorités congolaises et le Système des Nations Unies, pour la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix. A ce titre, le Centre et UNOCA ont renforcé les capacités des forces de sécurité et des organisations de la société civile dans le Département du Pool en matière de promotion des droits de l'homme dans le contexte du processus de réconciliation et de l'Accord de cessez-le feu et de cessation des hostilités avec la milice Ninja.

157. Le Centre a déploré néanmoins le décès de 13 jeunes gens survenu en détention dans le Commissariat de police de Chacona, sise au quartier Mpila à Brazzaville. Le Centre apprécie l'ouverture d'une enquête par les autorités congolaises afin d'élucider les circonstances de ces décès et d'établir les responsabilités à travers un procès juste et équitable pour les prévenus.

Commentaires : *La délégation de la République du Congo prend note du point d'information. Toutefois, elle précise que l'incident tragique survenu au Commissariat de police de Chacona, fait l'objet d'un procès afin d'établir les responsabilités pénales et civiles. Par ailleurs, il convient de signaler que, le 14 novembre 2018 à Genève, la République du Congo a passé avec succès le troisième cycle de l'Examen périodique universelle (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.*

158. Au Gabon, le Centre salue la récente tenue des élections législatives apaisées. La collaboration avec les autorités gabonaises à travers le Ministère de la justice a permis de procéder au renforcement des capacités des membres du comité interministériel en matière de rédaction des rapports et à la compilation des recommandations de tous les mécanismes internationaux des droits de l'homme formulées au Gabon, en vue de leur mise en œuvre effective. L'appui aux autorités gabonaises pour l'établissement du mécanisme national de prévention de la torture et l'adoption, par les organes compétents, du projet de loi y relatif qui est disponible.

159. En Guinée Equatoriale, le Centre salue la tenue du 6ème dialogue national organisé par le Président Teodoro Obiang Nguema en juillet 2018 ainsi que la décision prise d'accorder une amnistie générale à tous les leaders politiques de l'opposition en exil afin de favoriser leur pleine et effective participation au dialogue national. Le Centre salue également la tenue, le 6 novembre 2018, d'une rencontre visant à valider processus d'élaboration d'un rapport national qui sera examiné au titre du 3ème cycle du mécanisme de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2019.

160. La République centrafricaine continue malheureusement d'enregistrer des violences lors des fréquentes attaques commises par les groupes armés dans plusieurs localités notamment à Mbrès et d'autres localités de Nana Grébizi, Bambari et les localités environnantes de Ouaka, Pombolo (Mbomou), Ouham-Pendé, Haute-Kotto, et exceptionnellement à Bangui. Ces attaques occasionnent des assassinats, des traitements cruels et inhumains, des violences sexuelles, des kidnappings, des pillages des biens tout comme des attaques des entités protégées comme les travailleurs humanitaires et les casques bleus de la MINUSCA.

161. Le Centre salue l'adoption par le Haut Conseil de la Communication, d'un plan national sur la prévention de l'incitation publique à la violence et au discours de haine en RCA. Le Centre salue également la décision de prolonger le mandat du Comité exécutif de la Commission Vérité, justice et réconciliation (CVJRR). En raison des efforts consentis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la Commission nationale des droits de l'homme du pays a été accrédité au statut « A ». Le statut A est réservé aux Institutions nationales des droits de l'homme considérées comme conformes à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 1993 qui a adopté les Principes de Paris. Ce statut est octroyé par le Comité international de coordination des Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme (CIC) aux institutions nationales des droits de l'homme jugées indépendantes.

162. En RDC, l'évolution positive qui est enregistrée dans le processus électoral pourrait permettre, de favoriser un exercice des droits civils et des libertés fondamentales. Le Centre a toutefois indiqué que ces évolutions positives pourraient être atténuées par la situation qui prévaut à l'Est du pays en proie à des attaques de groupes armés et des conflits ethniques notamment entre communautés Hema et Lendu dans le territoire de Djugu, en province de l'Ituri ; entre communautés Bafulero et Banyamulenge dans le Sud Kivu, avec une recrudescence des abus de droits de l'homme perpétrés par divers groupes de Mayi-Mayi, renforçant ainsi la vulnérabilité des enfants et des femmes.

163. L'élection présidentielle prévue le 23 décembre 2018 marque une ère d'espoir pour plusieurs observateurs des droits de l'homme pour la jouissance pleine, effective et égale de tous les droits de l'homme pour tous. Le Centre a procédé à la formation des membres du comité interministériel en matière de rédaction des rapports à soumettre aux organes des traités y compris l'EPU. Le Centre a également apporté une assistance technique aux autorités congolaises dans l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme et invite le Gouvernement à adopter ledit plan d'action.

164. Le Centre salue la décision du Rwanda de promulguer la loi mettant en place le Mécanisme national de prévention de la torture.

165. A Sao Tomé et Príncipe, la collaboration avec le gouvernement, s'est matérialisée par la ratification des principales conventions internationales des droits de l'homme. Le Centre s'emploie à apporter un appui technique aux autorités compétentes, en vue de l'élaboration du rapport initial en vertu de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

166. Le Tchad s'est engagé dans la préparation de son rapport national auprès de l'EPU pour une revue en novembre 2018. Avec l'appui des partenaires notamment du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, des actions de mobilisation des ressources ont été menées en vue de l'ouverture d'un bureau pays au Tchad qui aura pour mandat de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le pays. Des avancées notables sont également enregistrées depuis l'adoption d'une nouvelle Constitution en mars 2018 avec des dispositions relatives à la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'homme. A cet effet, le Gouvernement du Tchad a pris une ordonnance en juin 2018, précisant les attributions et le fonctionnement de cette commission. Le souhait est que ce texte puisse être adopté comme une loi afin de donner à cette Commission un cachet d'indépendance tel que recommandé par les Principes de Paris.

167. Enfin, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a informé des priorités de son prochain plan stratégique quadriennal 2018-2021, notamment le renforcement de l'état de droit et la responsabilité pour les violations des droits de l'homme en se focalisant sur les mécanismes de lutte contre la torture ; le renforcement et la protection de l'espace civique et la participation des populations en mettant l'accent sur la participation politique des groupes marginalisés et la protection des libertés fondamentales ; le renforcement de l'égalité et la lutte contre la discrimination, en mettant l'accent sur le renforcement des mécanismes de protection au niveau national ; l'intégration des droits de l'homme dans les sphères de développement, en se focalisant sur le respect des droits de l'homme par les entreprises et dans l'exploitation des ressources naturelles, et la lutte contre la corruption ; l'alerte précoce, la prévention et la protection des droits de l'homme dans les situations de conflit et d'insécurité, en se focalisant sur les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme ; la mise en œuvre croissante des recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

168. A l'issue de l'exposé du Centre, le Comité recommande aux Etats membres d'autoriser l'accessibilité aux zones de conflit en considérant le rôle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans une perspective uniquement de consolidation de la paix et dans l'optique de ne pas prêter voix aux allégations de violations de droits de l'homme qualifiée souvent de fake-news. Par ailleurs, le Comité recommande aux Etats membres la mise en place de stratégies efficaces pour mettre en œuvre les recommandations des mécanismes des droits de l'homme à eux formulées.

XIV. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité

169. L'UNOWAS a salué la tenue du sommet conjoint CEDEAO-ECOWAS, et cité le Mémoire d'Entente signé par les deux organisations sous-régionales le 30 juin 2018 en marge du sommet de l'Union Africaine. Elle a souligné que la stratégie adoptée par le conseil des ministres de la CBLT marque réponse aux défis du Bassin du Lac Chad, qui affectent les deux régions, et a cité le soutien apporté par l'UNOWAS et l'UNOCA dans les efforts de stabilisation et de renforcement de la résilience dans la zone du Bassin du Lac Tchad. Elle a souligné la nécessité de poursuivre l'engagement pour mobiliser les ressources financières et équipements nécessaires.

170. L'UNOWAS a également salué la désignation de la République du Tchad comme pays d'accueil du prochain sommet conjoint CEDEAO-ECOWAS et recommande d'inscrire un point d'information aux prochaines réunions du Comité sur la mise en œuvre des décisions du sommet conjoint de 2018 et des préparations de celui de 2020.

171. Le Secrétariat général de la CEEAC a informé que le plan de mise en œuvre des décisions prises au sommet conjoint CEDEAO-ECOWAS devait être approuvé récemment, mais a regretté que la réunion prévue à cette fin avant la fin de l'année n'ait pas pu avoir lieu. Le Secrétariat a réaffirmé que les deux communautés doivent rester engagées dans la mise en œuvre des engagements pris au cours du Sommet et a souhaité que le plan de mise en œuvre et un comité de suivi soient mis en place le plus rapidement possible.

172. Le Comité recommande, que soit inscrit à l'agenda de l'UNSAC, un point d'information préparé par le Secrétariat général de la CEEAC sur la coopération entre la CEEAC et d'autres entités sous-régionales. Le Comité invite l'ensemble de la communauté internationale, notamment les Nations Unies à soutenir la mise en œuvre la Déclaration du Sommet conjoint CEEAC-CEDEAO de Lomé du 30 juillet 2018 sur la paix, la sécurité, la stabilité et l'extrémisme violent.

XV. Examen de la situation financière du Comité

173. Le Comité a pris note de ce qu'aucune nouvelle contribution n'a été enregistrée depuis la 46^e réunion et a lancé un vibrant appel aux Etats membres de s'acquitter de leurs contributions. Le Comité recommande à la Présidence entrante, d'adresser une Note verbale aux Etats membres du Comité les invitant à verser leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités du Comité. Le Comité a tenu à féliciter le Rwanda qui est à jour de ses contributions. La situation des contributions est jointe en annexe 2 du présent rapport.

174. Les coordonnées bancaires du Fonds d'affectation spéciale sont les suivantes :

<p>Banque: J.P. Morgan Chase, International Agencies Banking Adresse: 4 New-York Plaza, 15th Floor, New York, NY 10004, USA Nom du compte: United Nations General Trust Fund Account Numéro du compte : 485-001969 Numéro de routage ABA : 021-000-021 Code Swift: CHASUS33 Bénéficiaire: SQA Trust Fund of the UN Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa</p>

XVI. Lieu et date de la prochaine réunion

175. La prochaine réunion du Comité aura lieu à Kinshasa en République démocratique du Congo.

176. Le Comité a décidé que la Présidence en exercice du Comité, la République du Tchad, saisisse dans les meilleurs délais la 1^{ère} Vice-Présidence du Comité, la République démocratique du Congo, afin de confirmer la date de la prochaine réunion.

XVII. Questions diverses

177. Le Comité a recommandé que ce point soit remplacé par le suivi des mesures de redynamisation telles qu'adoptées par les ministres lors de 44^{ème} réunion du Comité.

178. La Guinée équatoriale a demandé que l'interprétation en espagnol soit disponible aux prochaines réunions, afin de lui permettre de s'exprimer dans sa langue officielle.

XVIII. Adoption du rapport de la quarante-septième réunion ministérielle

179. Le Comité a adopté le présent rapport, le 7 décembre à N'Djamena, République du Tchad.

C. Motion de remerciements

180. Au nom du Comité, la motion de remerciements suivante a été lue par Son Excellence Mme BOUMBA LOUEY Clotilde Chantal, Ministre Déléguée auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale de la République du Gabon.

« Nous, Ministres, membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la quarante-septième réunion ministérielle du Comité, du 3 au 7 décembre 2018 à N'Djamena, République du Tchad :

- Réaffirmons notre attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de stabilité si chères à nos populations respectives et indispensables au développement socio-économique de notre sous-région.
- Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.
- Félicitons de l'accueil réservé par le Gouvernement du Tchad, avec l'appui du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), ainsi que de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux.
- Saluons le leadership de Son Excellence le Président Idriss Deby Itno et les efforts consécutivement déployés à l'échelle sous-régionale et continentale en faveur des réformes visant la stabilité, la consolidation de la paix et le développement économique de l'Afrique.
- Saluons également les efforts et les sacrifices incommensurables consentis par la République du Tchad et tous les autres Etats qui s'investissent dans la lutte contre l'extrémisme violent et la secte Boko Haram.
- Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à Son Excellence le Président Idriss Deby Itno, au gouvernement et au peuple tchadien, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République du Tchad. »

N'Djamena, le 7 décembre 2018

Annexe 1

Communiqué de la 47^{ème} réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Le 7 décembre 2018, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu sa 47^{ème} session ministérielle à N'Djamena. Au cours de leurs échanges, les Ministres ont adopté le Rapport de la réunion des experts qui s'est déroulée du 3 au 6 décembre à N'Djamena.

Les travaux de la session ministérielle ont porté sur la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale. Le Comité a noté que malgré des développements positifs, la sous-région continue de faire face à des défis sécuritaires considérables. Le Comité a également relevé la complexité de nouveaux défis, notamment le mercenariat et les questions de sécurité liées à la transhumance.

Lors du huis-clos qui a suivi les travaux en plénière, les Ministres ont examiné la situation en République démocratique du Congo à la veille des élections générales du 23 décembre, la situation sécuritaire en République centrafricaine et le phénomène du mercenariat. A l'issue de leurs échanges, les Ministres ont :

Sur la RDC :

1. Pris note de l'évolution positive du processus électoral ;
2. Encouragé tous les acteurs à œuvrer de manière à ce que les élections se déroulent dans la paix et la sécurité, et à la date prévue ;
3. Condamné le comportement des groupes terroristes qui continuent de commettre des exactions et violences, notamment les ADF ("*Forces démocratiques alliées*").

Sur la RCA :

4. Invité la République centrafricaine et les Etats voisins (notamment le Cameroun et le Tchad) à accélérer le processus de réactivation de leurs commissions mixtes respectives ;
5. Réitéré leur appel aux Etats membres et à la communauté internationale à soutenir l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA, et appelé à la tenue du dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés dans les plus brefs délais, dans le cadre de l'Initiative africaine ;
6. Pris note du plaidoyer des autorités centrafricaines en faveur de la levée totale de l'embargo sur les armes ;
7. Reconnu que les progrès enregistrés à ce jour sont, dans une grande mesure, le fruit de l'unité des acteurs nationaux, régionaux et internationaux et appelé à la préservation de cette unité ;
8. Pris note des ressources limitées de la MINUSCA et appelé au renforcement des moyens, notamment militaires, de la Mission afin de garantir le déploiement effectif et efficace des Casques bleus pour la mise en œuvre de son mandat ;

Sur le mercenariat :

9. Appelé l'Union africaine, la CEEAC et les Nations Unies à coopérer davantage en vue de renforcer leurs engagements sur la lutte contre le mercenariat, y compris la mise en œuvre des instruments juridiques existants.

En marge de la réunion ministérielle, le Secrétaire général de la CEEAC, le Directeur de l'UNREC et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont lancé le projet conjoint CEEAC-UNREC-UNOCA de mise en œuvre de la Convention de Kinshasa dans les onze pays de la CEEAC. Ce projet, intitulé « Soutien aux Etats africains dans le cadre de la vision *'Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020'* : Renforcement des capacités des Etats d'Afrique centrale", est financé à hauteur de 431.638 dollars.

La 47^{ème} réunion s'est achevée par la lecture d'une Motion de remerciement à Son Excellence Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad, au Gouvernement et au peuple tchadiens.

Fait à N'Djamena, le 7 décembre 2018

Annexe 2

Rapport d'activités du Bureau sortant présidé par la République du Congo.

Le présent rapport s'articule autour de deux parties, à savoir :

1. La visite de terrain à Maro et Sido, Province du Moyen-Chari, République du Tchad, du 15 au 18 octobre 2018 ;
2. L'Etat de mise en œuvre des recommandations issues de la 46^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale (UN-SAC).

Il convient de noter que deux réunions techniques, organisées par le Secrétariat, ont été dirigées par la Présidence sortante dans le cadre des préparatifs de la 47^{ème} réunion du Comité : L'atelier de préparation des projets d'agenda organisé le 19 octobre et la réunion des points focaux en marge de la 47^{ème} réunion qui s'est tenu le 3 décembre. Les deux réunions ont eu lieu à N'Djamena.

I- VISITE DE TERRAIN A SIDO

Contexte et justification

Dans le cadre des activités du Comité, il s'est déroulé, en République du Tchad, du 15 au 18 octobre 2018, une visite de terrain des membres du Bureau dans la province du Moyen Chari, faisant frontalière avec la République Centrafricaine, frontière fermée depuis 2014.

L'organisation de cette visite fait suite aux conclusions des 45^{ème} et 46^{ème} réunions ministérielles de l'UNSAAC, qui avaient relevé la question de la transhumance et ses impacts sur la sécurité et la stabilité des Etats.

La 5^{ème} Réunion du Conseil des Ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) avait recommandé aux Etats d'adopter une législation communautaire sur le pastoralisme.

Egalement, le Sommet Conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), tenu le 30 juillet 2018 à Lomé, République Togolaise, a souligné la multiplication et l'étendue des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs du fait de la transhumance. A cet effet, les Chefs d'Etats ont instruit les Ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité, à entreprendre des consultations régulières, afin d'identifier les mesures devant permettre de prévenir et de gérer pacifiquement ces conflits.

Le Tchad, le Cameroun, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo ont été identifiés comme les pays affectés par ce phénomène. Toutefois, la transhumance ne peut être départie de son pendant qu'est le pastoralisme, et de ce fait, tous les pays de la sous-région sont potentiellement bénéficiaires des efforts communautaires sur la prise en compte de ces questions.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau de l'UNSAAC a décidé, en étroite collaboration avec le Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) et le Secrétariat-General de la CEEAC, de se rendre en République du Tchad, pays de la sous-région où le pastoralisme connaît un très grand essor.

Conduite par la République du Congo, assurant la présidence en exercice du bureau, la délégation était composée des pays suivants : Tchad ; République Centrafricaine et le Cameroun. Les représentants du Secrétariat Général de la CEEAC et de l'UNOCA ont également pris part à la mission. La RDC, qui initialement devait faire partie de cette mission, n'a pas pu y participer.

Le présent rapport a été élaboré sur la base des informations reçues sur le terrain, aussi bien des autorités administratives tchadiennes que de certains acteurs locaux impliqués dans les questions du pastoralisme et de la transhumance. La mission s'est rendue dans les localités de Sarh, Maro et Sido, dans la Province du Moyen Chari faisant frontière avec la RCA (fermée depuis 2014).

1. Rappel des objectifs de la visite de terrain

Les objectifs de la visite étaient les suivantes : appréhender de manière concrète les défis liés à la transhumance ; contribuer à la réflexion sous régionale en cours pour la mise en place d'une régulation régionale ; identifier les domaines de coopération inter-états et sous régionaux en vue de réduire les impacts négatifs de la transhumance sur la sécurité des Etats et des populations.

2. Déroulement de la visite

Les activités qui ont composé la mission étaient les suivantes :

- Déplacement dans les localités de Sarh, Maro et Sido toutes situées dans la province du Moyen Chari ;
- Rencontres et discussions interactives avec les autorités locales, les acteurs humanitaires et les groupes cibles ;
- Visites de sites notamment le camp des réfugiés de Maro.

3. Les principaux interlocuteurs rencontrés

La délégation a pu échanger avec les entités étatiques et non étatiques impliquées dans la gestion du pastoralisme et de la transhumance, notamment les autorités locales (Gouverneur de la Province du Moyen Chari, Préfet de la Grande Sido et Sous-Préfet de Sido), les acteurs humanitaires, des responsables des comités d'entente et de gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs, des groupes de réfugiés et le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) basé à Maro.

4. Les nouveaux enjeux de la transhumance y compris les défis sécuritaires, les questions humanitaires, la libre circulation des personnes et des biens et la cohésion sociale

Tous les interlocuteurs se sont félicités de l'intérêt porté par les Etats membres sur cette question, à travers l'envoi sur le terrain d'une importante délégation sous régionale pour toucher du doigt les enjeux du pastoralisme et de la transhumance.

Ils ont rappelé que les défis liés à ces questions qui certes ne sont pas nouveaux, connaissent toutefois des mutations qui peuvent avoir des incidences sécuritaires si des efforts concertés ne sont pas entrepris pour les mitiger.

a. Les nouveaux enjeux et les défis liés à la transhumance

Le pastoralisme et la transhumance occupent une place prépondérante dans l'économie du Tchad et d'autres pays de la sous-région. Au Tchad, le secteur de l'élevage est considéré comme l'une des deux mamelles de l'économie avec l'agriculture. Par sa position géographique, le Tchad constitue une autoroute

de passage des éleveurs qui viennent du Nord du pays, du Soudan et se déplacent vers le sud du pays en direction des pays de la sous-région tels que le Cameroun, la RCA, la RDC et le Nigéria.

Le passage des éleveurs dans les zones de culture est parfois à l'origine de dégâts de plantations et des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs qui peuvent aboutir à des violences. Par ailleurs, en raison de la pression démographique et de son impact sur la gestion des terres, certains couloirs de transhumance sont transformés soit en champ ou en villages.

La désertification du Nord de Tchad et du Soudan associée aux effets de la déforestation, la surexploitation des sources aquifères ainsi que les effets des changements climatiques poussent les éleveurs à migrer vers le sud entraînant soit leur sédentarisation soit leur migration dans les zones vertes et humides du Sud, de certains pays tels que la RCA, la RDC et le Cameroun.

Il a été également observé que certains éleveurs pratiquent l'élevage uniquement pour des questions de prestige et sont propriétaires d'un cheptel important et indénombrable sans que cela ne profite à l'économie locale ou nationale. Cette situation ne favorise pas l'essor d'un élevage qui privilégie la qualité des animaux ou d'une industrie basée sur la transformation des produits d'élevage (produits laitiers). De même le bétail est souvent confié à des personnes appelés bouviers y compris des mineurs qui méconnaissent les couloirs de transhumance.

Enfin, la persistance des conflits armés dans certains pays de la sous-région crée des zones d'insécurité pour les éleveurs et les transhumants qui, pour des raisons de protection et d'autres facteurs, se retrouvent avec des armes. Plusieurs interlocuteurs ont déploré que le nord de la RCA ne soit pas contrôlé par les autorités administratives réglementaires favorisant ainsi l'insécurité, le trafic illicite des armes légères et de petits calibres, le vol de bétail, les risques de maladie des animaux, et la grande criminalité. L'afflux des réfugiés, dont des éleveurs, exerce également une pression sur la disponibilité de terres cultivables et des sources d'eau potable augmentant ainsi les risques de tensions intercommunautaires, entre réfugiés et autochtones et/ou entre éleveurs et agriculteurs.

b. Les bonnes pratiques identifiées

Les différentes entités rencontrées ont relevé que, par sa pratique du pastoralisme, le Tchad et les acteurs humanitaires ont su mettre en place des mesures et des mécanismes probants afin de faire face à ces défis. Au nombre de ceux-ci :

- La création d'une Garde Nationale Nomade et des postes de gardes aux frontières pour la sécurité et le suivi des mouvements des éleveurs ;
- La mise en place de Comités locaux de gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- La formation et la sensibilisation dans la gestion pacifique des conflits pastoraux, le respect des couloirs de transhumance des membres des comités et des différents acteurs ;
- Le développement d'une carte pastorale avec l'appui des partenaires au développement et des ONG. La carte permet de faire ressortir les aires de passage, les couloirs de transhumance, les bassins de rétention d'eau ;
- Le réaménagement des aires de passage et des couloirs de transhumance accompagné par la construction d'ouvrages communautaires (forages d'eau, forêts et parcs communautaires, etc.).

5. Les recommandations

Les principales recommandations ressorties de la mission sont les suivantes :

A l'intention des Etats membres

- Soutenir le retour à une paix durable en RCA, au Soudan et autour du Bassin du Lac Tchad ;
- Renforcer la coopération et l'échange d'information entre les Etats pour la surveillance des frontières ;
- Renforcer la coopération transfrontalière entre les Etats y compris par la réactivation des Commissions mixtes ;
- Développer et renforcer les mécanismes coopération entre les Etats et entre les administrations locales des régions frontalières afin de faire face aux défis sécuritaires liés à la transhumance ;
- Assurer le déploiement des forces de sécurité tout au long des frontières et les doter de moyens de mobilité et d'intervention appropriés ;
- Mettre en place des mécanismes harmonisés de traçabilité des propriétaires et des cheptels ;
- Réglementer la propriété des cheptels (le nombre de tête de bétails) et avoir un meilleur contrôle sur la population des cheptels ;
- S'assurer de la présence de la chaîne pénale (tribunal, prison, postes de police) dans les principales villes de passage de la transhumance et y favoriser le développement des infrastructures administratives et d'accueil des animaux ;
- Mettre en œuvre des programmes harmonisés d'aménagement et de balisage des aires de passage nationales et des couloirs de transhumance ainsi que des points de vaccination aux frontières ;
- Favoriser la création et le fonctionnement de cadres permanents et de coordination en matière de gestion des conflits entre les différentes communautés impliquées dans le pastoralisme et la transhumance ;
- Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation sur la coexistence pacifique et le respect des droits de l'homme ; y renforcer le rôle et la participation des femmes et des jeunes en tant que bâtisseurs de la paix ;
- Définir au sein de chaque Etat membre une carte nationale des couloirs de transhumance, qui devra aboutir à une carte sous régionale ;
- Mutualiser les efforts inter-Etats dans les programmes de recherche sur l'amélioration des races des animaux afin de générer plus de retombées économiques pour les éleveurs et les Etats ;
- Supporter les initiatives de transformation et commercialisation des produits animaliers afin de réduire la vulnérabilité des éleveurs et diversifier la source des revenus dans ce secteur d'activités.

A l'intention du Secrétariat général de la CEEAC

- Proposer la mise en place d'un Comité chargé du suivi de l'élaboration du futur instrument régional ou communautaire sur le pastoralisme ;
- Analyser la pertinence d'un programme de désarmement orienté vers les éleveurs et les agriculteurs ;
- Soutenir la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration du Sommet Conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC du 30 juillet 2018.

A l'intention du Système des Nations Unies

- Appuyer l'organisation d'un atelier sous-régional sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale ;
- Soutenir la mise en œuvre d'une réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance et toutes les initiatives sous-régionales connexes ;
- Appuyer la mobilisation de fonds pour la sensibilisation et la formation des éleveurs et des agriculteurs ainsi que de tous les acteurs impliqués sur la coexistence pacifique, la gestion pacifique des conflits ; le respect des couloirs de transhumance, le respect des droits de l'homme et des réglementations nationales et communautaires en matière d'élevage et d'agriculture.

A l'intention du Secrétariat de l'UNSAC

- Envisager la possibilité d'une visite de terrain dans un autre pays pour tenir compte des spécificités dans les pays.
- Continuer de soutenir les Etats membres dans les efforts de maintien de la paix et de la stabilité en Afrique Centrale.

6. Remerciements

Le bureau de UNSAC tient à exprimer ses vifs remerciements au gouvernement de la République du Tchad qui a mis à la disposition de la délégation toutes les commodités et facilités qui ont permis de mener la mission dans les meilleures conditions possibles.

Les remerciements vont également à l'endroit du Système des Nations Unies au Tchad pour leur appui logistique ainsi qu'au Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale qui assure le Secrétariat de UNSAC.

II- ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 46^{EME} REUNION DE L'UNSAC.

1. La tenue d'une réunion sous-régionale sur la question du mercenariat et les mesures de confiance avec le soutien des Nations Unies pour l'organisation de cette réunion.

Bilan actuel : En droite ligne de la Déclaration de Lomé, issue du sommet conjoint CEEAC-CEDEAO qui s'est tenu en juin à Lomé, les deux organisations sous-régionales sont en train d'élaborer un plan d'action conjoint en vue de la mise en œuvre de la Déclaration. Un projet d'accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats d'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et la Mauritanie doit être validé avant la fin de l'année.

2. Le Comité recommande aux Etats membres et aux organes compétents de la CEEAC de mettre en œuvre la Stratégie de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Afrique centrale adoptée lors de la 41^{eme} réunion de l'UNSAC tenue le 26 novembre 2015 à Libreville.

Bilan actuel : Le processus d'appropriation est en cours dans les onze pays membres du Comité ainsi que par les organes compétents de la CEEAC. La RCA a signé le 14 février 2010, deux décrets pour la mise

en place de la Commission nationale de lutte contre les ALPC et la nomination des membres de la Commission. Un atelier d'élaboration de la stratégie et du plan d'action a été organisé du 10 au 13 juillet à Bangui.

- 3. Le Comité recommande au Secrétariat général de la CEEAC en partenariat avec les organisations sous-régionale, d'initier une réflexion au niveau régionale sur l'accessibilité aux armes légères et de petit calibre des acteurs non étatiques.**

Bilan actuel : Une étude est programmée entre la CEEAC, UNOCA et UNREC sur cette question.

- 4. Le Comité a recommandé à ses Etats membres de mettre en place un Groupe Technique Spécialisé (GTS) pour le suivi du Plan d'Action Régional de la CEEAC pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 adoptée à Brazzaville le 24 mai 2018.**

Bilan actuel : On note que le processus de la mise en place du GTS est en cours dans la plupart des pays membres du Comité.

- 5. Le Comité a recommandé à ses Etats membres d'augmenter le nombre de femmes au sein des forces de défense et de sécurité ainsi que le nombre des femmes déployées dans les Opérations de Maintien de la Paix et dans les processus de paix en Afrique Centrale.**

Bilan actuel : Le **Gabon** dispose d'un personnel militaire féminin engagé dans le cadre du processus de maintien de la paix en RCA. Partant, un General féminin est responsable de la cellule de coordination en charge des questions de conduite et de discipline au sein du ministère de la défense nationale. Elle suit ces questions de discipline dans le cadre du contingent gabonais à Bangui. Le bataillon gabonais actuel de la MINUSCA compte 8% de femmes soit 37 femmes. Il est prévu une augmentation graduelle de cet effectif. Le prochain bataillon atteindra 10% tout grade confondu. **Au Burundi**, les effectifs des femmes ne cessent d'augmenter au sein de la police nationale et de la force de défense nationale. Le gouvernement tient compte, chaque fois, des effectifs des jeunes filles à recruter au sein de ces corps, afin de respecter les équilibres de genre en conformité avec la Constitution burundaise. **Au Congo**, les effectifs féminins ont connu une évolution sensible dans les forces armées et de sécurité, entre 2012 et 2018, soit de 4,10% à 8,5 %. Plus de 12% des femmes participent aux opérations de maintien de la paix. **En Guinée Equatoriale et à Sao Tome et Principe**, des campagnes de sensibilisation sont en cours pour la mise en œuvre de cette recommandation. **Au Rwanda**, on note 18% de représentation de femmes au sein de toutes les composantes militaires et de police dans les opérations de maintien de la paix. **En République Centrafricaine**, 114 femmes ont été recrutées sur les 500 policiers et gendarmes. Il y a un quota de 15% accordé dans le processus de recrutement en cours au sein des forces de défense et de sécurité. **En République Démocratique du Congo**, bien que des femmes soient déjà intégrées dans les forces de défense et de sécurité, des efforts sont en cours pour leur déploiement dans les missions de paix et qui doivent aboutir l'année prochaine.

- 6. Le Comité a réitéré son appel aux Etats membres, et recommandé que leurs délégations comprennent au moins une femme lors de ses prochaines réunions statutaires conformément à la Déclaration de Sao Tomé et Principe.**

Bilan actuel : Cette disposition pertinente est déjà en cours d'exécution dans plusieurs pays. Le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, le Rwanda, le Burundi, le Tchad comportent au moins une femme dans leurs délégations à la 47^{ème} réunion du Comité.

7. Le Comité a exhorté ses Etats membres, en particulier ceux qui ne l'ont jamais fait, à contribuer au Fonds d'affectation spéciale, avant la prochaine réunion du Comité.

Bilan actuel : Les contributions sont toujours fixées à 10.000 USD par pays. Elles n'ont pas de caractère contraignant. Les Etats sont fortement encouragés à effectuer ces contributions. Depuis la 46^e réunion à Brazzaville, aucune nouvelle contribution n'a été enregistré. Toutefois, le Rwanda est à jour dans le paiement de ces contributions.

8. Le Comité recommande aux Etats membres de renforcer la coopération sécuritaire transfrontalière entre les pays de la sous-région pour contrer le crime organisé, telle que contenue dans la Déclaration de Brazzaville adoptée lors de la 46^{ème} réunion.

Bilan actuel : Plusieurs Etats de la sous-région ont mis en place des cadres de coopération sécuritaire transfrontalières. Des Commissions mixtes se réunissent régulièrement dans ce cadre. Sous l'égide de la CEEAC, le Gabon, le Cameroun et le Congo se sont réunis pour traiter des questions de sécurité dans la zone des trois frontières (Minkebe). C'était en mars 2018 dans le cadre du COPAX.

Recommandations finales du bureau sortant

- Le Secrétariat général de la CEEAC devrait s'approprier des conclusions de la mission de terrain dans le cadre de ses initiatives en matière de pastoralisme et de transhumance y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé et du projet d'adoption d'une régulation communautaire sur le pastoralisme.
- Au regard des tensions de trésorerie que connaît le Comité, la Présidence doit à travers une Note verbale rappeler aux Etats membres la nécessité de verser leur contribution au fonds d'affectation spéciale.

Annexe 3

TABLEAU SUR L'ETAT DES CONTRIBUTIONS EN USD AU FONDS D'AFFECTION SPECIALE DEPUIS LA CREATION DU COMITE

Année	Etat Membre	Contributions effectuées à ce jour	Montant manquant conformément à la Déclaration de Libreville de 2009
		70,000	20,000
2017	Angola	10,000	
2015		40,000	
2011		10,000	
2010		10,000	
	Burundi	0	90,000
	Cameroun	0	90,000
		57, 530.29	32,469,71
2017	Gabon	19, 783.29	
2012		30,000	
1997		1,932	
	Guinée équatoriale	0	90,000
		43,314.17	45,685.83
2018	République centrafricaine	18,715.85	
2017		25,598.32	
		70,260	19,740
2016	Congo	50,000	
2011		10,961	
2010		9,299	
	République démocratique du Congo	0	90,000
	République Démocratique de Sao Tomé et Principe	25,273	64,727
2011		25,273	64,727
		99,975	0
2018	Rwanda	9,975	
2017		10,000	
2016		80,000	
	Tchad	0	90,000
	TOTAL	230,397.46	
	Solde 6 décembre 2018	149,016	

Annexe 4

Liste des participants